

787^{ème} Séance

Séance Publique
du lundi 10 octobre 2016

DÉBATS

DU

CONSEIL NATIONAL

ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO
DU 7 AVRIL 2017 (N° 8.324)

Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

SOMMAIRE

- I. ANNONCE DES EVENTUELS PROJETS DE LOI TRANSMIS PAR LE GOUVERNEMENT, DES EVENTUELLES PROPOSITIONS DE LOI DEPOSEES ET RENVOI DEVANT LES COMMISSIONS (p. 354).
- II. POURSUITE DE L'EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL RECTIFICATIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2016 :
1 - Explications de vote. (p. 355)
2 - Loi de finances. (p. 370)
- III. DISCUSSION D'UN PROJET DE LOI : (p. 371)
Projet de loi, n° 953, portant approbation de ratification de l'Accord de Paris adopté à Paris le 12 décembre 2015.

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE
DE L'ANNEE 2016**

**Séance publique
du lundi 10 octobre 2016**

Sont présents : M. Christophe STEINER, Président du Conseil National ; M. Marc BURINI, Vice-Président du Conseil National ; M. Jean-Charles ALLAVENA, Mme Nathalie AMORATTI-BLANC, MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI, Claude Boisson, Philippe CLERISSI, Thierry CROVETTO, Jean-Michel CUCCHI, Eric ELENA, Jean-Louis GRINDA, Alain FICINI, Mme Béatrice FRESKO-ROLFO, Mme Sophie LAVAGNA, MM. Laurent NOUVION, Thierry POYET, Jacques RIT, Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO, Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN et M. Pierre SVARA, Conseillers Nationaux.

Absent excusé : M. Bernard PASQUIER, Conseiller National.

Assistent à la séance : S.E. Monsieur Serge TELLE, Ministre d'Etat ; Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA, Conseiller de Gouvernement - Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme ; M. Stéphane VALERI, Conseiller de Gouvernement - Ministre des Affaires Sociales et de la Santé ; M. Jean CASTELLINI, Conseiller de Gouvernement - Ministre des Finances et de l'Économie ; M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement - Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération ; M. Patrice CELLARIO, Conseiller de Gouvernement - Ministre de l'Intérieur ; M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Gouvernement ; Mme Sophie VATRICAN, Directeur du Budget et du Trésor.

Assurent le Secrétariat : M. Philippe MOULY, Secrétaire Général ; Mme Elodie KHENG, Conseiller en charge des Affaires Financières et Internationales ; M. Olivier PASTORELLI, Secrétaire en Chef ; M. Yann BERTRAND, Chargé de Mission pour le Budget et l'Économie ; Mlle Joy GHIANDAI, Administrateur Principal ; Mme Martine MORINI, Attaché Principal.

La séance est ouverte, à 17 heures, sous la présidence de M. Christophe STEINER, Président du Conseil National.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement - Ministres, chers collègues, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, la séance est ouverte.

Je voudrais tout d'abord excuser l'absence de M. Bernard PASQUIER, en déplacement à Strasbourg pour représenter le Conseil National en sa qualité de membre de la Délégation de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe.

Comme à l'accoutumée, l'ensemble de cette Séance Publique est intégralement retransmis en direct sur la chaîne Monaco Info ainsi que sur le site Internet du Conseil National www.conseilnational.mc.

I.

**ANNONCE DE LA PROPOSITION DE LOI
DEPOSEE SUR LE BUREAU DU
CONSEIL NATIONAL
ET RENVOI DEVANT LA COMMISSION**

L'ordre du jour appelle l'annonce du récent dépôt sur le Bureau du Conseil National de la :

Proposition de loi, n° 225, de M. Marc BURINI, cosignée par M. Jean-Charles ALLAVENA, Mme Nathalie AMORATTI-BLANC, MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI, Claude BOISSON, Philippe CLERISSI, Thierry CROVETTO, Jean-Michel CUCCHI, Eric ELENA, Alain FICINI, Mme Béatrice FRESKO-ROLFO, M. Jean-Louis GRINDA, Mme Sophie LAVAGNA, MM. Laurent NOUVION, Bernard PASQUIER, Thierry POYET, Jacques RIT, Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO, Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN, MM. Christophe STEINER et Pierre SVARA modifiant la loi n° 1.324 du 22 décembre 2006, modifiant la loi, n° 841 du 1er mars 1968 relative aux lois de Budget et instaurant une procédure de report de crédits de paiement sur les opérations en capital inscrites au programme triennal d'équipement public.

Ce texte a été déposé le 5 octobre et je propose, compte-tenu de son objet, que cette proposition de loi soit renvoyée devant la Commission des Finances et de l'Économie Nationale.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Cette proposition de loi est donc renvoyée devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

(Renvoyé).

Monsieur BURINI en tant que premier signataire de cette proposition de loi, avez-vous une déclaration à faire ?

M. Marc BURINI.- C'est un texte assez technique, j'en ai déjà parlé pendant les débats, je vais en dire deux mots dans ma déclaration de vote et le rapport sera présenté avant la fin de l'année.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur BURINI.

II.

POURSUITE DE L'EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL RECTIFICATIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2016

Chers collègues, sans plus tarder, nous passons au point II de notre ordre du jour pour les motivations de vote ainsi que le vote de la loi de Budget général Rectificatif de l'Etat pour l'exercice 2016.

Je vous rappelle que chacun d'entre vous dispose de 3 minutes pour ses explications de vote. Je vous serais donc reconnaissant de respecter ce temps de parole.

Traditionnellement, c'est le rapporteur, au nom de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, qui parle en premier.

Monsieur BURINI, je vous en prie.

M. Marc BURINI.- Merci, Monsieur le Président.

Au-delà des chiffres de ce Budget Rectificatif, j'aimerais revenir sur les avancées législatives majeures accomplies en moins de cinq mois. Je mentionnerai la loi sur le télétravail attendue de longue date, tant par les salariés que par les employeurs de la Principauté ; la loi sur la sécurité nationale pour laquelle il n'est nul besoin de rappeler l'impérieuse nécessité eu égard aux tragiques attentats qui frappent l'Europe.

Enfin, la loi de désaffectation du Portier va permettre l'émergence d'un nouveau quartier, montrant ainsi la confiance que des investisseurs privés mettent dans l'avenir de Monaco. Cette

opération permettra également la restructuration du Larvotto – source d'attractivité et de recettes nouvelles – sous l'impulsion du Conseil National.

Ce soir, à l'issue du vote sur la loi de budget, la mise à l'ordre du jour de l'étude du projet de loi de ratification de l'accord de Paris sur le climat, démontre, s'il en était besoin, la grande diligence et le sens des responsabilités dont notre Assemblée a su faire preuve. Il s'agit ici de la préoccupation, partagée par le Gouvernement Princier, de la préservation de notre planète et du respect de nos engagements au niveau international.

Nous voyons bien là que la majorité des élus est prête à prendre ses responsabilités, chaque fois que l'intérêt général est en jeu, sans considérations politiciennes, sans posture, avec le courage politique qui sied à des conseillers nationaux dignes et garants du bien commun.

Mais je souhaite ardemment, Monsieur le Ministre, que le Gouvernement ne place pas sous le boisseau, tant les propositions de loi émanant du Conseil National que les pistes de réflexions que ce dernier pourrait soumettre à sa sagacité.

Au cours de nos débats, il a été question d'orthodoxie budgétaire, de reports de crédits, de respect des règles de finances publiques. Ce ne sont pas là que des lubies de comptable public; ce sont là des questions éminemment politiques. Ce sont là des questions qui demandent des réponses afin que notre Assemblée puisse voter les lois de budget en pleine connaissance.

Les réponses qui seront apportées aux élus seront le corollaire nécessaire à une gestion efficace des deniers publics et à un contrôle éclairé du législateur car les lois de budget se doivent de refléter de façon sincère la politique économique et l'avenir du Pays.

Il en va de même pour les recommandations émanant du Conseil National, lesquelles ne sauraient être écartées d'un revers de main. Je pense notamment à l'externalisation de certaines missions encadrées par les services de l'Etat. A l'heure où nous parlons de modernisation de l'Administration et de gestion des ressources humaines, il ne faut pas avoir peur de se pencher sur certaines pratiques anciennes au prétexte de bouleverser des habitudes et des modes de fonctionnement bien ancrés.

Ce budget rectificatif aura permis de revenir sur l'action publique des dix premiers mois de l'année, de poser les jalons du Budget Primitif 2017 et je l'espère de poser les bases des relations qui prévaudront entre nos deux Institutions.

Je voterai en faveur de ce projet de Budget Rectificatif.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur BURINI.

Qui souhaite prendre la parole ?

Monsieur ROBILLON, je vous en prie, nous vous écoutons.

M. Jean-François ROBILLON.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre,

C'est votre premier budget depuis la prise de vos hautes fonctions, je souhaite profiter de cette tribune pour vous préciser les points que les élus Union Monégasque défendent depuis le début de cette mandature.

Tout d'abord au plan Constitutionnel :

En premier point, vous le savez, nous souhaitons le rétablissement de l'amendement budgétaire. La Constitution précise que le Prince et le Conseil National sont co-législateurs et que le Conseil National a le droit d'amender les projets de loi établis par le Gouvernement à l'exception des lois de Budget. Il nous paraît nécessaire de rétablir cet amendement budgétaire comme cela était le cas sous l'empire de la Constitution de 1911. Le travail des Conseillers Nationaux est amputé de cet aspect fondamental sur les lois de Budget. Ce droit d'amendement pourra bien sûr être aménagé tant sur les parties du Budget que sur les majorités qualifiées nécessaires pour l'exercer.

Ensuite, et Bernard PASQUIER est en pointe dans ce domaine, nous souhaitons que la gestion du Fonds de Réserve Constitutionnel soit optimisée. La nomination d'un responsable direct de cette gestion est une très bonne chose. Par contre, ce qui pose problème pour nous est l'utilisation de ce Fonds pour financer des dépenses qui devraient être assumées par le Budget de l'Etat, l'hébergement dans ce fonds de biens non rentables (depuis la ZAC Saint Antoine jusqu'au récent regroupement des ambassades) il n'existe, en effet, aucune validation par le Conseil National de sa gestion, la Commission de Placements des Fonds n'est que consultative. Un vote en Commission Plénière d'Etude devrait être nécessaire.

Enfin, nous espérons que vous donnerez rapidement une suite favorable à la proposition de loi sur le Contrat de Vie commune, que vous écouterez d'une oreille attentive les suggestions que nous vous

présenterons dès demain sur le traitement des déchets, que vous apprécierez nos positions sur la qualité de vie en Principauté. Nous espérons également que le débat sur le financement de la dépendance sera ouvert largement et que la sécurisation de la retraite des fonctionnaires pourra être discutée et mise en route dès l'année prochaine comme vous nous l'avez annoncé lors de ces débats.

Voici de façon succincte les points que nous défendons depuis de nombreuses années.

Nous n'avons aucun engagement ferme du Gouvernement jusqu'à ce jour.

Pour ce qui concerne ce Budget Rectificatif, je voterai négativement.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur ROBILLON.

Monsieur ELENA, je vous en prie.

M. Eric ELENA.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues, Monégasques.

Ce soir, j'avais prévu de revenir sur mon discours de politique générale dont le sujet portait sur le sport.

Mais je crois, et nos débats l'ont prouvé Monsieur le Ministre, que vous et votre Gouvernement avez compris l'absolue nécessité de trouver des solutions ensemble pour pallier le manque d'infrastructures sportives en Principauté.

Aussi, j'aborderai un sujet fondamental pour Monaco et nos Compatriotes : celui de la Société des Bains de Mer.

Monsieur le Ministre, le sujet de la S.B.M. est un peu comme celui de l'Union Européenne. Les Monégasques ont besoin d'être rassurés.

Cette semaine, nous avons tous vu dans la presse l'annonce de l'ouverture d'une école d'intégration dans le secteur des jeux de la S.B.M..

Et je m'en félicite.

Aujourd'hui, il faut avoir conscience que notre population compte plus de 9.000 Monégasques. Dans le même temps, le nouveau statut des jeux à la S.B.M. prévoit une réduction de ses effectifs.

Alors, chez Renaissance, nous assumons nos responsabilisées. On ne se cache pas derrière un vote démocratique en interne comme certains le font.

Aussi, je demande à ce que l'Etat, actionnaire majoritaire, nous rassure.

Les Monégasques comptent sur vous, Monsieur le Ministre, pour lever tout malentendu et préciser à la Direction de la S.B.M. que cette école, prévue pour 18 personnes, le soit pour 18 Monégasques.

Pour Renaissance ce n'est pas négociable...

Concernant le Budget Rectificatif 2016 qui s'inscrit dans la droite ligne des ambitions que notre Souverain exprime pour notre pays, vous avez toute ma confiance.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur ELENA.

Nous écoutons à présent Madame FRESKO-ROLFO.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues, chers compatriotes.

Ce soir se déroulera le vote du projet de Loi portant sur le budget rectificatif 2016 qui, comme son nom l'indique, rectifie les prévisions budgétaires faites par le Gouvernement en décembre 2015, pour l'année 2016.

Pas de réelles surprises si ce n'est la présence d'une guest star : le transfert des ambassades du budget de l'Etat au Fonds de Réserve Constitutionnel, ce qui amène une recette supplémentaire de près de 38,5 M€, soit plus de la moitié de ce que le Gouvernement a souhaité rectifier dans ce budget. Pour précision, à peu près 76 M€.

Devant l'inquiétude des élus sur les conséquences de cette opération au budget de l'Etat, vous nous avez confirmé, Monsieur le Ministre, que des loyers seraient perçus par le Fonds de Réserve qui est un peu, et vous me pardonnerez l'expression, notre assurance vie.

Il faut donc alimenter ce Fonds de Réserve, le faire prospérer et je ne doute pas que le Gouvernement en ait parfaitement conscience.

D'autres invités se sont joints à nos soirées, notamment, l'Europe et les préoccupations des divers intervenants économiques. D'un côté, les industries et fournisseurs de produits qui regardent les opportunités offertes par le contrat d'association avec l'Union Européenne, et d'un autre, les professions réglementées qui s'inquiètent de la préservation des

spécificités monégasques. Gageons que le gouvernement sera attentif à tout cela.

Les locaux commerciaux domaniaux : le Gouvernement a envisagé, permettez-moi de reprendre vos propos, Monsieur le Ministre, « des désaffectations pour mettre en place un droit au bail qui assurerait d'avantage de revenus à l'Etat ». Certes, un revenu supérieur est à prendre en considération, mais permettez-moi de me préoccuper de mes compatriotes qui vont souhaiter s'installer, d'ici 15 ou 20 ans, bref, nos enfants, et qui ne pourront pas rivaliser avec de grandes enseignes.

L'exiguïté de notre territoire me pousse à vous demander, Monsieur le Ministre, de veiller à laisser des opportunités commerciales aux générations qui vont nous succéder. A moins de penser qu'ils seront dans la grande majorité des fonctionnaires de l'Etat.

La réorientation de la communication institutionnelle. Fin de l'épisode Bruxelles et c'est tant mieux.

Un partenariat a été signé avec 2 clubs sportifs pour 2,5 M€, le basket et le foot. « Monaco parle de Monaco ».

Je suis, je vous rassure, une fan de ces deux clubs et abonnée depuis pas mal d'années et même si j'ai toujours pensé que les clubs sportifs, quel que soit leur niveau, tout comme le Grand Prix, ont participé depuis toujours à l'image de Monaco à l'extérieur, je reste perplexe devant ce montant, alloué à des clubs qui appartiennent à des personnes privées.

Ce n'est donc pas l'effet com que je juge ce soir mais son impact sur le budget.

D'autres entités participent déjà à notre aura internationale, les Ballets de Monte-Carlo, l'Orchestre, l'Opéra et j'en profite d'ailleurs pour saluer la qualité de leurs spectacles et leurs performances.

Mais il est vrai que le public atteint est différent. D'où ma question : Avons-nous besoin de celui visé par la communication associée avec ces deux clubs sportifs ?

Pour conclure et comme je l'indiquais plus haut, un budget sans réelle surprise et c'est donc sans surprise, que je voterai en faveur du Budget Rectificatif.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Madame FRESKO-ROLFO.

Nous écoutons à présent Monsieur POYET.

M. Thierry POYET.- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues.

Nous voilà à l'issue des débats du Budget Rectificatif 2016, chacun a eu l'occasion d'intervenir au cours des débats, que ce soit sur une ligne budgétaire rectifiée ou pas d'ailleurs. Certains ont aussi profité de ces séances pour déjà lancer la campagne 2018, sachant manier à merveille la désinformation ou les clivages entre les personnes, pour s'afficher finalement en gardien du temple, temple qui est déjà gardé par la majorité actuelle.

Avant de penser au prochain programme, regardons avec humilité nos actions. Je souhaite que les travaux en commission soient animés uniquement par l'intérêt général. Pour le moment en tout cas, on n'y est pas tout à fait, à mon avis, il me semble que certains n'ont de force que de ralentir la dynamique retrouvée à l'issue des élections du 27 avril dernier, posant sans cesse des questions qui certes, sont légitimes, mais n'ont aucun rapport avec le travail législatif en question, ralentissant de fait notre efficacité.

La nouvelle majorité a choisi d'aller à l'essentiel et de se focaliser sur la bonne applicabilité de la loi : travailler vite et travailler bien, en prenant des risques parce qu'un travail parfait n'existe pas, parce que notre société va vite et nous devons être agiles.

Je le disais lors de la déclaration de politique générale, nouveau Ministre d'Etat, nouveau Président du Conseil National, nouvelle volonté de travailler ensemble, de partager en amont les dossiers.

La méthode me convient, aussi je voterai favorablement la loi du Budget.

Pour autant, notre regard se tourne déjà vers 2017, avec l'examen du Budget Primitif dans les prochaines semaines.

Mes préoccupations concerneront la modernisation du statut de la Fonction Publique et plus particulièrement le respect de la priorité nationale, l'attractivité de notre Administration pour les jeunes compatriotes et tout autant, un service public de qualité.

Comment ne pas évoquer la réforme de la retraite de l'Administration, il est de notre responsabilité de créer un système pérenne, dans une transition douce vers un régime plus équilibré financièrement parlant, sans atteinte au pouvoir d'achat des actifs.

Dernier sujet, tout aussi important : la dépendance, avec une espérance de vie grandissante et les progrès de la médecine. Quels seront nos besoins à 20 ou 30 ans ?

Je sais que vous réfléchissez à ces questions Monsieur le Ministre, nous avons eu l'occasion d'échanger déjà dans le passé sur ces thèmes lors de nos débats, le Budget Primitif 2017 devra apporter des réponses concrètes.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur POYET.

Monsieur NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues, chers compatriotes,

Certains de mes collègues avaient prédit un budget bien terne en raison de l'absence d'écritures rectificatives substantielles, c'était sans compter sur la ténacité et la volonté de notre groupe Horizon Monaco de mettre au grand jour les débats essentiels du moment.

Ainsi, malgré les caricatures et une amnésie très sélective de certains élus, nous sommes parvenus à obtenir : d'abord une réunion tripartite pour les négociations avec l'Union Européenne entre le Gouvernement, le Conseil National et les professions réglementées. Cette réunion permettra de rentrer dans le vif du sujet, c'est-à-dire dans le cœur même des arguments présentés par la délégation monégasque à Bruxelles, ces arguments seront donc décortiqués, analysés comme il se doit par les juristes des trois entités.

En effet, le sujet est trop délicat pour rester dans les générations de déclaration publique. Il nous faut être informé en amont sur la stratégie que compte adopter le Gouvernement en charge de ces négociations pour préserver ce que nous sommes, cela est vital.

Cela impliquera une stricte confidentialité des débats et des échanges sur le contenu du projet d'accord. C'est uniquement dans ces conditions qu'une certaine confiance peut et doit s'instaurer entre le Gouvernement et ses interlocuteurs sur le sujet.

Le groupe Horizon Monaco a réussi, d'autre part, à provoquer une prise de conscience généralisée des problèmes de mobilité avec le phasage des chantiers,

leurs conséquences sur la circulation et l'analyse de chaque manifestation eu égard à son importance économique, sociale ou sportive, car Monaco est un territoire contraint et nous devons adapter à notre ville et à son formidable dynamisme économique et culturel.

La réflexion collective est donc en marche, nous nous en réjouissons.

Nous avons, en outre, réitéré notre position sur le maintien du parking des Spélugues acté il y a deux ans, cet accord a été scellé par un vote en Séance Publique, impliquant le Gouvernement et le Conseil National pour permettre cette désaffectation clé pour la S.B.M..

Pour nous, les éléments techniques ou autres apparus *a posteriori* dans ce dossier d'Etat ne sauraient remettre en cause cette décision commune sans porter atteinte au pacte Institutionnel qui soude nos deux Institutions et leur crédibilité.

Ces débats nous ont également permis d'acter notre position sur les baux commerciaux dépendants de l'Etat ainsi, le Centre Commercial de Fontvieille doit selon nous rester dans le domaine public y compris dans le cadre de sa restructuration future, ceci afin d'assurer des loyers raisonnables pour nos nationaux assortis de cahiers des charges stricts tout en protégeant ceux-ci des spéculations au moment des changements d'activité.

Monaco pourra néanmoins accueillir des enseignes commerciales connues qui s'adapteront à nos lois, à nos coutumes et à nos particularismes dont la priorité nationale qui n'est pas négociable là encore.

Ainsi, il restera des commerçants monégasques pour les générations à venir. C'est tout l'enjeu...

(Sonnerie).

... Je voterai ce Budget Rectificatif qui est dans la droite ligne du Budget Primitif 2016.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur NOUVION.

Qui souhaite à présent intervenir ?

Monsieur BARILARO, je vous en prie, nous vous écoutons.

M. Christian BARILARO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues, chers compatriotes.

L'élément majeur qui suscite une réelle nouveauté par rapport au Budget Primitif 2016 est le transfert des ambassades de la Principauté du Budget de l'Etat au Fonds de Réserve Constitutionnel qui modifie substantiellement le niveau de recettes de ce Budget Rectificatif.

Puisque nous évoquons le réseau diplomatique de la Principauté, qu'il me soit permis de revenir sur un sujet dont je n'ai cessé de me faire l'interprète depuis mon élection de 2013 à chaque Séance Publique budgétaire, à savoir la création d'une véritable filière diplomatique monégasque, notamment, en faveur de nos plus jeunes de nos compatriotes.

En effet, je n'ai eu de cesse de demander l'instauration d'une véritable carrière diplomatique au sein du Département des Relations Extérieures et de la Coopération avec la mise en place d'une mobilité de nos ambassades, une vraie carrière construite et transparente.

Vous avez été, Monsieur le Ministre un haut diplomate français, vous êtes aujourd'hui l'émanation de la politique du Gouvernement du Prince en ayant été nommé Ministre d'Etat. Vous êtes donc, aujourd'hui, au carrefour de deux mondes vous permettant d'avoir à la fois la vision et l'ambition pour offrir à ceux de nos jeunes compatriotes qui voudraient embrasser cette carrière professionnelle en leur permettant de bénéficier de ce qui se fait de mieux en la matière.

Il faut pouvoir envisager des synergies croisées entre Monaco et la France, permettre à nos meilleurs compatriotes d'intégrer une filière dédiée qui pourrait les autoriser à accéder au concours de l'école des cadres d'Orient du Quai d'Orsay et former nos futurs diplomates aux fonctions qu'ils pourraient être amenés à occuper plus tard.

Il ne faut pas que l'excellence de notre système d'enseignement se contente d'obtenir 100 % de réussite au Baccalauréat chaque année, il faut savoir et pouvoir prendre en charge les plus jeunes Monégasques après l'obtention de ce diplôme national et leur donner les meilleurs armes pour réussir à transformer en succès ce que Monaco leur a donné brillamment tout au long de leur scolarité.

Je compte sur vous, Monsieur le Ministre, pour apporter des éléments de réponse à cette volonté farouche de former pour Monaco des vrais diplomates de carrière qui auraient choisi volontairement cette filière comme objectif professionnel.

Si je me réjouis de la parution des Arrêtés Ministériels rendant effectifs la mise en application de la loi n° 1.425 sur le financement des prêts étudiants,

je forme le vœu qu'une grande réforme du Règlement intérieur des bourses d'études puisse être mise en œuvre rapidement, prenant en compte les frais réels des études de nos étudiants.

Je reviendrai sur ces dossiers lors des discussions budgétaires de la fin de l'année mais ce soir, la prise en compte d'une partie des attentes de nos jeunes compatriotes me réjouit et je voterai donc en faveur de ce Budget Rectificatif.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur BARILARO.

Docteur RIT, je vous en prie, nous vous écoutons.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

Je m'apprête à voter en faveur de la loi portant fixation du Budget Rectificatif de l'exercice 2016. Les révélations tardives du Gouvernement au sujet d'exactions qui pourraient être commises par la taupe des Spélugues sur certains végétaux du quartier ne sont pas de nature à me faire changer de position : votée à une majorité des deux tiers de l'effectif normal des membres de l'Assemblée, cette réalisation reste, dans le contexte de ce quartier et des projets qui le concernent, une simple nécessité. Et je me réjouis de vivre dans un pays où ce ne sont pas des populations que l'on déplace, mais seulement quelques arbres. Rappelons, histoire d'enfoncer la palplanche, que, dans le droit fil du raisonnement du bon roi Henri qui sut apprécier avec sagesse les poids relatifs de Paris et d'une messe, une très large majorité d'élus a récemment décidé que le puissant moteur économique de l'extension en mer, agrémenté de l'embellissement d'un vaste cordon littoral, valait bien le sacrifice d'un herbier de posidonies.

Il y a une année de cela, j'étais le seul élu à voter contre le Budget Rectificatif 2015. Dans le projet d'extension en mer, que j'approuvais sur le fond, c'était la forme et la chronologie imposées par le Gouvernement au Conseil National que je dénonçais par ce vote. Il s'agissait là d'une stricte application des principes de ce code d'alerte, gravé sur le fond du petit coffret mural à couvercle de verre, qu'ont prévu nos Institutions.

Monsieur le Ministre, au cours des deux séances de débats budgétaires, les élus vous ont exprimé, sur plusieurs sujets importants, leurs attentes. Je citerai par exemple l'application du principe de priorité nationale, dans l'acception précise et existentielle qu'il revêt au sein du nano-Etat que nous sommes, face au géant européen.

Ou encore le travail de débroussaillage et de clarification sur l'usage du Fonds de Réserve Constitutionnel, réclamé depuis de nombreuses législatures.

Je constate que nous avons reçu des signaux positifs de votre part sur ces deux sujets.

Le souhait de votre Gouvernement d'œuvrer pour voir s'intensifier le travail législatif du Conseil National est souvent et clairement exprimé. L'écu que je suis se réjouirait d'une vraie réciprocité en ce qui concerne plusieurs propositions de lois qui ont été votées par la Haute Assemblée. Certaines, pourtant fondamentales pour fortifier notre position reconnue de démocratie, semblent être entrées dans une sorte d'antichambre de l'oubli. Je pense, entre autres, à la proposition de loi numéro 219 relative à l'accès aux décisions des Cours et Tribunaux, votée le 26 mai 2015 qui atteindra sa sénescence limite, au sens de l'article 67 de la Constitution, le 26 novembre prochain. Recevoir quelques nouvelles au sujet du devenir et de la santé du disparu nous aiderait certainement à comprendre les raisons de ce retard, et serait perçu par les élus comme un signe de la volonté d'un travail législatif synergique et empreint de respect mutuel, volonté que nos deux Institutions revendiquent bien souvent.

Merci.

M. le Président.- Merci, Docteur RIT.

Madame ROSSI, je vous en prie, nous vous écoutons.

Mme Valérie ROSSI.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues,

Ces deux jours de débats, à propos du Budget Rectificatif 2016 nous amènent à faire un bilan des discussions qu'ont eues nos deux Institutions devant les Monégasques.

J'ai compris que le Gouvernement s'engage à nous communiquer les avancées des négociations européennes de la manière la plus transparente et la plus honnête possible.

L'accord pour la constitution d'une délégation du Conseil National composée de trois élus pour assister aux réunions du Cosac en est la preuve.

J'ai aussi compris que le Gouvernement a été sensible à notre cri d'alerte en ce qui concerne la nécessité de structures sportives supplémentaires de

qualité et à la hauteur des ambitions sportives de Monaco.

Vous avez dit, Monsieur le Ministre, que la pratique du sport constitue l'un des axes forts de la politique du Gouvernement. J'attends donc vos propositions pour améliorer la situation en espérant que cela ne se limitera pas à la rénovation de l'existant.

J'attends aussi des réponses plus claires sur l'offre Monaco Telecom et la qualité de la connexion internet des établissements scolaires.

Permettez-moi d'être sceptique eu égard des difficultés que l'on rencontre à Monaco simplement pour obtenir une communication téléphonique.

Et je reviendrai, lors du Budget Primitif 2017, sur les moyens en ressources humaines pour le numérique et les besoins réels du terrain car là aussi, les réponses n'ont pas été suffisantes.

Dernier point : soyez assuré de toute ma satisfaction que d'entendre le Gouvernement parler du phasage des nombreux chantiers en Principauté.

Cette réflexion semble indispensable et incontournable à la veille de la ratification de l'accord de Paris sur le climat, afin de mettre les moyens nécessaires qui contribueront à l'amélioration de notre quotidien.

Je vote donc, ce soir, en faveur du Budget Rectificatif 2016.

M. le Président.- Merci, Madame ROSSI.

Madame ROUGAIGNON-VERNIN, je vous en prie, nous vous écoutons.

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, Monsieur le Président, chers collègues,

Si l'économie monégasque se porte plutôt bien, si les finances publiques de l'Etat sont plutôt saines, il n'en demeure pas moins que nous pouvons toujours mieux faire. Il suffit pour s'en rendre compte de suivre les débats du Conseil National, qui, en dehors de certaines tensions d'ordre politique, tournent le plus souvent autour de la compréhension du budget de l'Etat, de la politique d'interventions publiques et des grands travaux, mais aussi de ses recettes et de leur optimisation.

Et puis il y a les sujets qui nous occupent en ce moment, parfois depuis trop longtemps comme la circulation. Je n'entrerai pas dans le débat. Ce que je constate, froidement, c'est que pour le moment on se pose la question de supprimer un projet de 400 places de parking dans un endroit qui en a cruellement besoin. Pour la population et pour les commerçants, je dirais qu'il n'y a que le résultat qui compte, et là le compte n'y est donc pas.

Je tiens toutefois à féliciter le Gouvernement pour la mise en route du tunnel descendant qui me semble permettre une amélioration significative de la circulation *intra-muros*.

Sur l'Europe, j'en appelle à l'apaisement, c'est l'Etat tout entier qui doit avoir deux objectifs :

Le premier et dans cet ordre, c'est de protéger les professions réglementées et tout ce qui touche au critère de nationalité et au-delà la priorité nationale et constitutionnelle.

Le second c'est d'être en mesure de négocier des accords qui permettront la survie et le développement de certaines branches de notre industrie, et notre interaction positive avec un marché européen ultra-réglementé mais que Monaco ne peut pas ignorer.

Pour cela, je fais confiance à notre Souverain, et je pense que nous avons un Etat suffisamment responsable pour trouver une solution équilibrée et favorable à Monaco.

J'espère trouver au primitif la manifestation concrète d'un certain nombre de nos demandes, comme le début de la restructuration du Stade Louis II, comme un projet de phasage des grands travaux, et d'autres sujets sur lesquels nous reviendrons en décembre prochain.

Je veux dire ma confiance au Gouvernement et rappeler ma vigilance sur l'emploi, indicateur perpétuel de notre dynamisme et de notre attractivité économique.

Ce soir, le budget de l'Etat, son étude par notre rapporteur et les équipes du Conseil National, ont ma confiance.

Je voterai donc ce Budget Rectificatif.

M. le Président.- Je vous remercie, Madame ROUGAIGNON-VERNIN.

Docteur ROBINO, je vous en prie, nous vous écoutons.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues,

Je voterai en faveur de la loi du Budget Rectificatif 2016 car il s'inscrit dans la continuité du Budget Primitif parce qu'il est en excédent, même si d'aucun sans doute à raison, discutent sur l'orthodoxie de certains transferts entre le Fonds de Réserve Constitutionnel et le budget de l'Etat.

Ce budget témoigne des préoccupations du Gouvernement Princier à maintenir une politique sociale et de santé de très haut niveau. En témoigne l'investissement de plus 800 M€ pour la construction d'un nouvel hôpital qui a d'ores et déjà obtenu une certification de niveau A sans réserve, sans recommandation.

Je mesure les efforts consentis pour préserver les retraites et aider certaines entreprises à prendre en compte les attentes des employeurs et des employés par la mise en place du télétravail.

Ce budget témoigne de la politique ambitieuse du Gouvernement Princier pour l'éducation, le sport, la sécurité, le bien vivre, la préservation de notre environnement, même si certains sujets peuvent encore être améliorés, je pense notamment aux bourses d'études pour les étudiants à l'étranger et aux installations sportives.

Il semblerait qu'enfin le Gouvernement ait pris la juste mesure du problème du logement à Monaco et accepté d'étudier sérieusement le projet du « Très Grand Ida ». Il représente, n'en déplaise à certains, une réponse à la problématique du logement non seulement pour nos compatriotes mais aussi pour les enfants du pays. Il permettra de redynamiser le quartier en recréant une zone de vie et des commerces et d'en améliorer son accessibilité au travers de nouvelles voies de circulation. Il permettra un gain net de logements qui, si on en a la volonté, pourra permettre la rénovation des anciens immeubles domaniaux comme l'Herculis.

Je regrette toutefois que certains d'entre nous, aujourd'hui membres de la nouvelle majorité, n'aient pas été entendus lorsque nous mettions en garde le Gouvernement contre la dégradation de la situation tant sur le plan financier que social de la S.B.M., sur les conséquences du statut unique pour l'avenir de nos compatriotes, sur la mise en cause de la priorité nationale, sur l'absence de lisibilité du plan jeux.

Je regrette que l'on n'ait pas entendu plus tôt nos demandes pour un meilleur phasage des chantiers, le fameux « ajouter un chantier aux chantiers ».

Je regrette que l'on n'ait pas entendu plus tôt nos inquiétudes quant aux difficultés de circulation, quant aux difficultés de stationnement, quant à l'augmentation des nuisances.

Mais nos récents échanges me laissent à penser que tout est encore possible.

Avec le Président STEINER, nous nous retrouverons dans quelques semaines pour l'étude du Budget Primitif 2017. Nous aurons alors la même volonté d'avancer qu'à l'occasion des dernières séances législatives et du budget, sans mauvais esprit, ni posture stérile, sans tentative de récupération politicienne visant à semer le doute et à diviser l'opinion, mais en ayant comme seul objectif de défendre l'intérêt de tous les Monégasques.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie, Docteur ROBINO.

Qui souhaite motiver son vote ?

Monsieur GRINDA, je vous en prie, nous vous écoutons.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Monsieur le Président.

La Constitution monégasque est claire à défaut d'être parfaite : le Gouvernement n'est pas issu des urnes et le Conseil National n'a donc pas à lui voter la confiance comme cela se fait dans nombre de pays, voisins ou non. Notre vote de ce soir ne peut donc être interprété en ce sens.

De la même manière, et justement parce que nous n'avons pas de confiance à voter, il ne saurait y avoir d'opposition au sens d'un mouvement politique au sein du Conseil National. Je l'ai personnellement assez souvent rappelé ici et dans la presse pour que chacun comprenne mon adhésion totale à cet état de fait.

Seul une soif de mimétisme avec le grand pays voisin pourrait nous entraîner dans de telles dérives... Pourquoi vouloir importer ici ce qui marche si mal ailleurs ? La Principauté n'a pas besoin de cela, pas plus qu'elle n'a besoin de partis ou de professionnels de la politique.

Donc, si ce soir je vote contre ce Budget Rectificatif, ce n'est pas pour sanctionner le Gouvernement ni pour lui retirer une confiance dont il n'a en théorie pas besoin, j'y reviendrai rapidement.

Ce budget rectificatif est bon et montre que notre pays fait mieux que de résister à une conjoncture

internationale indécise et morose puisqu'il progresse là où tant d'autre stagnent voire reculent.

Ma motivation est simple et récurrente : le budget ne donne pas dans sa globalité l'intégralité des flux qui traversent la réalité de l'action publique. Un effort est sans doute entrepris, mais nous sommes encore loin du compte. Ne pas le dire serait une faute vis-à-vis de mon mandat.

Par ailleurs, on nous demande de voter l'ensemble de ce budget sans avoir la moindre possibilité d'amendement sur tel ou tel poste. Cela revient implicitement à nous demander la confiance, globale et sans concession. J'y vois donc une certaine contradiction avec l'esprit des textes et c'est pour cela que j'appelle de mes vœux l'intégration d'un amendement budgétaire, précisément circonscrit dans ses modalités, qui rendrait plus crédible notre pratique parlementaire.

A ces points se rajoutent deux éléments :

D'une part, j'attends du Gouvernement, et cela dès demain soir, une explication franche et complète concernant l'avenir du traitement des déchets en Principauté. Force est de constater que l'information donnée à la représentation nationale, jusqu'à un récent rapport, ne fut ni l'un ni l'autre, c'est-à-dire ni franche ni complète.

D'autre part, j'attends de l'Exécutif une nouvelle approche quant au phasage des travaux sur le territoire exigü qui est le nôtre. Circulation, bruit, effets sur la santé publique... l'exaspération est à son comble. Monégasques et résidents attendent une réelle prise en compte de leurs difficultés, voire de leurs souffrances, car les inconvénients deviennent des souffrances lorsque l'espoir d'être entendu semble être aussi vain.

Monsieur le Ministre d'Etat, vous m'avez écouté et, j'ai la faiblesse de le croire...

(Sonnerie).

... et vous m'avez compris lorsque je vous ai interpellé à ce sujet lors de nos récentes séances privées. Je vous en remercie.

J'attends dorénavant des réponses rapides et concrètes qui devront se dessiner dès le Primitif 2017 pour lequel il nous faudra voter en décembre.

Je vous remercie

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur GRINDA.

Docteur CUCCHI, je vous en prie, nous vous écoutons.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, mes chers collègues, chers compatriotes.

Je vais voter en faveur de ce projet de loi portant sur le Budget Rectificatif 2016.

Tout d'abord, bien sûr, parce que le Gouvernement a validé le projet « Très Grand Ida » en l'initiant comme je le demandais, par une étude urbanistique globale dont les premiers résultats sont attendus pour le 30 novembre et qui feront l'objet d'une Commission Plénière d'Etude en début de l'année prochaine.

Celle-ci marquera la première étape dans l'analyse et le choix des meilleures options que nous, Gouvernement et Conseil National, auront à déterminer, sur le remembrement de ce quartier qui, selon vos propres termes, Monsieur le Ministre, que je partage totalement « représente un enjeu considérable pour la Principauté ».

Je tiens à souligner ma satisfaction que vous ayez décidé de faire de cette méthode – la consultation initiale de grands cabinets d'urbanistes – une règle en l'appliquant également pour la future opération Annonciade II.

Satisfaction également de votre confirmation que les 130 appartements de l'Engelin pourront être proposés à nos compatriotes dans les délais prévus, début 2018.

Au sujet des opérations intermédiaires, pour lequel vous avez reconnu que « le compte n'y était pas », j'attends de la poursuite de vos recherches et des démarches, des résultats concrets à l'occasion du Budget Primitif 2017, car je vous sais, tout comme moi, attaché au respect de la parole donnée.

Concernant la problématique des phasages des chantiers, je note que vous nous rejoignez sur la nécessité de mieux intégrer l'impact des travaux, ainsi que votre accord pour mener une réflexion commune sur le calendrier à l'occasion de la prochaine Commission Plénière d'Etude sur les Grands Travaux.

Mais ce n'est pas parce que je vous accorde mon vote positif pour ce Budget Rectificatif 2016 que vous devez en conclure que je cautionne votre obstination à refuser de tirer des leçons des échecs répétés de la stratégie et du management de la Société des Bains de Mer. Comme j'ai eu l'occasion déjà de le dire ici, la S.B.M. n'est pas seulement une ligne au chapitre des recettes du budget dont le montant est comparable à celui des parkings publics ! Elle fait partie de notre patrimoine et emploie des centaines de compatriotes.

Elle mérite donc que l'on y porte toute notre attention et que le Gouvernement, en décidant de jouer enfin son rôle d'actionnaire majoritaire, prenne les mesures qui s'imposent.

Vous pouvez compter sur moi pour vous le rappeler dès l'examen du Budget Primitif 2017.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie, Docteur CUCCHI.

Monsieur CLERISSI, je vous en prie, nous vous écoutons.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai suffisamment parlé tout au long de ces débats consacrés à l'examen de ce Budget Rectificatif 2016, je n'ajouterai pas ce soir une nouvelle intervention, d'autant que l'esprit de ce budget a été préservé puisqu'il nous offre des ajustements à la marge, des rectifications mineures.

En revanche, en ce qui concerne nos réflexions concernant les locaux commerciaux domaniaux qui ont pour but, je le rappelle, de faire baisser les loyers des locaux commerciaux du domaine public, j'espère pouvoir vous présenter lors de l'examen du Budget Primitif 2017, le résultat de notre travail.

Je voterai en faveur de cette loi de Budget Rectificatif 2016.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur CLERISSI.

Monsieur SVARA, je vous en prie, nous vous écoutons.

M. Pierre SVARA.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, le Budget Rectificatif 2016 n'aura soulevé aucune difficulté majeure ni aucun antagonisme clivant. Les grands équilibres budgétaires du projet de loi sont dans la continuité de ceux présentés depuis trois ans à la Haute Assemblée, je n'en parlerai pas.

Je souhaiterai seulement soulever deux points abordés lors de nos débats.

Le premier concerne la gestion patrimoniale du Fonds de Réserve Constitutionnel. Depuis 2013, la majorité – laquelle, je ne sais pas – réclamait des changements dans la manière de gérer la partie liquide du Fonds de Réserve Constitutionnel. Il convient de

féliciter le Gouvernement et plus particulièrement le Conseiller pour les Finances et l'Economie d'avoir procédé à des modifications majeures pour améliorer les performances du Fonds la dernière étant, et non la moindre, l'intégration dans ses services d'une personne dédiée au suivi de gestion du Fonds de Réserve Constitutionnel conjointement avec le Département du Budget bien évidemment. Un spécialiste capable de mieux comprendre les performances des gérants, de les questionner, d'analyser ce qui est fait, de conseiller, d'orienter en équipe avec les Services du Budget sur telle ou telle proposition d'investissement. Je résumerai sa mission en disant qu'il effectue à la fois un travail de recommandation *a priori* et de contrôle.

Le second point concerne la pratique du sport scolaire, associatif, amateur en Principauté. Je ne parlerai pas de la pratique de sport professionnel qui nécessite cela de façon tout à fait normale, la mise à disposition quasi permanente des salles et terrains de sport. En ce qui concerne le sport scolaire et amateur, la situation est la suivante : il y a de plus en plus de scolaires qui font du sport, il y a de plus en plus d'associations sportives qui se créent, il y a de plus en plus d'adhérents dans ces associations, il y a de plus en plus de disciplines sportives et de plus en plus de clubs sportifs. En face de cela, qu'est-ce que l'on a ? Un territoire exigü, on le connaît, des infrastructures de qualité nettement insuffisantes en nombre. Je sais qu'il n'y a pas de solution évidente, il faut éviter dans le débat de sempiternel « Y a qu'à » ou « il faut qu'on » et c'est pour cela que je prends note, Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur, de votre détermination et de votre volonté à trouver des solutions et à nous les proposer le plus rapidement possible, peut-être même avant les Séances Publiques du Budget Primitif 2017, il en va de l'intérêt de tous les sportifs de la Principauté.

Suivant les recommandations du rapporteur, je voterai en faveur de ce Budget Rectificatif 2017.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur SVARA.

Madame AMORATTI-BLANC, je vous en prie, nous vous écoutons.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues,

A l'occasion de ces explications de vote il est utile de revenir sur la forme de ces deux séances budgétaires, car pour ceux qui ne suivent pas régulièrement la vie politique et publique de son pays, il faut donner quelques repères.

Le Conseil National a connu un nouveau souffle, depuis qu'au printemps dernier, le Président précédent a été prié de cesser de mener l'Institution sinon dans le mur au moins dans les salons feutrés des protocoles, c'est-à-dire ceux qui ne servent pas l'intérêt général mais ceux de quelques-uns au détriment de choses majeures.

La communauté et la priorité nationale est l'essentiel du rouage législatif pour la Haute Assemblée.

Le Budget Rectificatif sert à étudier et à valider les lignes budgétaires qui ont été rectifiées et non pas à prendre la parole à tout prix pour avoir son nom marqué sur un procès-verbal.

Pourquoi ce rappel important ? Tout simplement parce que le responsable du groupe qui porte le nom de la liste sur laquelle vingt d'entre nous ont été élus après en avoir récupéré le nom comme on dépose une enseigne à l'Expansion Economique, a cherché par tous les moyens à monopoliser la parole. Alors, pourquoi ? D'abord parce qu'il se sent légitime on ne sait pas trop par quel esprit de mission autoproclamée pour faire des leçons de chose au Ministre d'Etat, ensuite parce qu'il n'a toujours pas compris qu'il est désormais notre égal à tous ici puisque nous l'avons remplacé par une personne ouverte, non sectaire et non clivante. Clivage, ce mot cher aux communicants en mal de réussite sur le fond et qui cherchent pour faire exister leur client ou pour leur permettre de se refaire, à diviser l'opinion. On l'a bien vu sur la question des négociations avec l'Union Européenne alors que sur le fond, nous sommes tous d'accord, mais c'est tellement facile de faire peur aux Monégasques sur ce sujet !

Le Gouvernement et le Ministre d'Etat se sont engagés, et je les félicite, concernant la priorité nationale et les professions règlementées, que la ligne rouge soit maintenue et que nous soyons toujours informés de l'avancement des négociations afin de ne pas être pris au dépourvu.

Vouloir faire de ce sujet un cheval non pas de bataille mais de campagne personnelle est une atteinte en règle de l'unité nationale. Alors oui, continuez de défendre l'indéfendable avec la S.B.M., continuez de vous draper dans des postures intenable, mais n'oubliez pas que vous avez failli car s'il y a une personne qui a trahi la confiance que les

Monégasques, et nous compris, avons placée en elle, c'est bien vous ! Alors, plutôt que de venir parader en Séance Publique vous feriez mieux de participer, de travailler aux nombreuses commissions où vous, et nombreux de vos collègues sont aux abonnés absents.

Cette mise au point était nécessaire, ce n'est pas une attaque mais un constat qui est sans appel. Nous sommes ici pour travailler et non pour faire campagne. Les Monégasques attendent bien autre chose de cet hémicycle.

Ce soir je vais voter en faveur de ce budget et je vais le faire pour me tourner sereinement vers le Budget Primitif.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Madame AMORATTI-BLANC.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Madame LAVAGNA, je vous en prie, nous vous écoutons.

Mme Sophie LAVAGNA.- Monsieur le Ministre, Monsieur le Président, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres,

Je voudrais ce soir que les élus essaient de se garder de toute polémique stérile et qu'on en revienne à tous se recentrer sur l'intérêt général de notre pays que nous aimons et que nous aimerions garder comme il est aujourd'hui, il se porte bien et dont les finances, notamment, grâce à votre action toujours bénéfique, Monsieur le Conseiller se portent fort bien.

Je voudrais aussi saluer des avancées législatives majeures qui ont eu lieu récemment, sans chercher à savoir qui a été l'origine de quoi mais malgré le fait est que ces avancées ont eu lieu et vont profiter à tous les Monégasques, je pense évidemment à la loi sur la sécurité qui nous a prouvé, comme d'ailleurs nous le prouvent tous les jours les Services de la Sûreté Publique que sécurité peut rimer avec humanité et que dans cette matière comme dans d'autres mais surtout dans celle-là, c'est le droit qui doit s'adapter à la réalité et non la réalité qui peut s'adapter au droit.

Toute notre histoire le démontre et il faut bien qu'il en soit ainsi même si des fois cela paraît une avancée mais ça il faut s'adapter. Force est de constater que le monde d'aujourd'hui n'est plus celui d'il y a vingt ans et cette loi a eu je pense le bon goût d'intervenir en temps et en heure.

Un petit mot également d'un sujet dont on a peu parlé mais dont on a parlé pendant les débats, les jeunes c'est notre avenir ils sont je crois

particulièrement heureux d'être à Monaco, que ce soit dans les sections traditionnelles qui ont une vocation d'excellence depuis toujours mais aussi et c'est ce que je voudrais particulièrement saluer, que désormais dans les sections techniques ils sont également portés au plus haut et les jeunes qui ont également des problèmes d'addiction ou autres phénomènes sont très bien suivis et sont préservés autant que faire se peut ce qui a été salué et je voudrais m'associer à cette satisfaction qu'en tant que mère de famille je suis bien aise de constater.

Nous sommes là pour voter la loi, les magistrats sont là pour l'appliquer mais je crois que pour le justiciable il faut que, d'une part, il comprenne ce qui a été voté et, d'autre part, qu'il comprenne aussi comment cela a été appliqué.

C'est la raison pour laquelle, effectivement, la majorité qu'elle soit de maintenant ou d'avant – peu importe pour moi – le tout c'est qu'elle aille dans l'intérêt général, nous avons déposé une proposition de loi pour que les décisions de justice soient publiées ce qui me paraît fondamental dans un Etat de droit.

C'est donc sans surprise au vu de toutes ces assertions que je voterai pour le Budget Rectificatif comme je l'ai fait pour le Budget Primitif.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président.- Merci, Madame LAVAGNA.

Qui souhaite à présent intervenir ?

Monsieur BOERI, je vous en prie, nous vous écoutons.

M. Daniel BOERI.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Conseillers-Ministres, chers collègues, chers compatriotes dans l'hémicycle, à la télévision et sur Internet,

Si je m'en tenais aux seuls chiffres et à la comptabilité, je vous dirais « tout va très bien, Madame la Marquise » ! Le budget est excédentaire et en amélioration par rapport au primitif. Toutefois, comme la chanson populaire, je déplore quelques tous petits riens.

Je voudrais souligner deux aspects. La méthode et l'attractivité.

En ce qui concerne la méthode, c'est celle bien connue de « la charrue avant les bœufs » !

Ainsi, pour « la pépinière d'entreprises » : technologie, Start up, loyers, espoir de pépites ; c'est vrai ! Mais on ne parle pas de filières d'avenir.

Quelles entreprises voulons-nous à Monaco ? Comment les choisit-on ? Comment les accompagner ? ...

Le parking des Spélugues : des questions diverses et variées ont été soulevées, et avec raison. Mais je n'ai jamais entendu parler de « besoin de parking de proximité » à Monte-Carlo. Il y aurait plein d'autres exemples.

J'en viens à l'attractivité.

Elle nous invite à regarder la culture sous un angle différent de la seule allocation de ressources. J'en profite pour préciser que la mise en place du Plan Triennal Culture qui est une bonne chose, il va permettre aux Institutions culturelles d'avoir un plan glissant pour leurs frais artistiques sur trois ans.

Au-delà de cette avancée, tel Sœur Anne, « je ne vois rien venir » ou presque, je ne voudrais pas que la culture se réduise au titre du film de Woody ALLEN « Prends l'oseille et tire-toi ! ».

Nous ne devons pas nous dire ce que les Institutions culturelles peuvent apporter à Monaco, mais ce que Monaco doit apporter aux Institutions culturelles.

Par exemple, la Nuit Blanche, pourtant une franche réussite, pourrait ne pas avoir lieu en 2017 sous prétexte de charge de travail, d'ailleurs bien vraie !

Cet événement a été précisément inventé pour contribuer à l'attractivité.

2 500 à 3 000 personnes sont venues y assister en synergie avec les événements et les Institutions culturelles. Cette dynamique doit être maintenue.

Cette situation me donne le sentiment qu'il existe une grande confusion entre

Notoriété, le fait d'être connu avantagement et l'attractivité qui attire le public, qui attire vers un centre d'intérêt, une force d'attraction !!

Oui, la Nuit Blanche a pour objectif d'attirer un public nouveau et complémentaire !!

Le Gouvernement l'a oublié !

Pour conclure j'en viens au Projet de loi sur la Préservation du Patrimoine national.

Le projet amendé remis au gouvernement en mai 2015, est resté lettre morte.

Son Excellence le Ministre d'Etat nous a annoncé, en début de séance publique, une réponse prompte, alors me voilà presque rassuré !!

(Sonnerie).

... vous ne saurez pas pour qui je vote !

(Rires).

Une des missions que me confient les Monégasques est de contribuer « à transformer un avenir incertain en un futur voulu ».

Comme SAINT-EXUPÉRY, je crois que « L'avenir, tu n'as point à le prévoir, mais à le permettre ».

Pour ces raisons, aujourd'hui, je m'abstiens pour ce budget.

Je vous remercie

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur BOERI.

Qui souhaite maintenant intervenir ?

J'ai l'impression d'être dans une chanson à la BÉCAUD de faire une vente aux enchères. Qui veut prendre la parole ?

Monsieur FICINI, je vous en prie, nous vous écoutons.

M. Alain FICINI.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues, chers compatriotes,

Lundi dernier, j'avais évoqué que ce budget était sans surprises, voire sans inquiétudes, mon vote après nos Séances Publiques de la semaine passée ira également dans ce sens, dans mon ancien milieu professionnel, j'aurais évoqué le parallélisme des formes

Mais, permettez-moi de revenir un instant sur la conclusion du rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, laquelle rappelle, je le cite, « *que l'examen des budgets est un moment important de notre vie politique, et que nos échanges ne doivent pas s'arrêter le lendemain du vote de ceux-ci* ».

J'aimerais à mon tour rappeler et rajouter ici, que les votes de lois, que ce soit des lois de budget, de désaffectation ou autres, sont le théâtre parfois voire souvent de négociations serrées, lesquelles peuvent amener à des contreparties, sans lesquelles il n'y aurait pas de vote.

Une fois achevées ces négociations, de ou des lois votées, il vous appartient à vous Monsieur le Ministre et à votre Gouvernement, de respecter vos engagements au regard de ces contreparties obtenues.

Sachez que nous gardons quelque part en mémoire, quelques rendez-vous manqués, je ne vais pas ici ce soir en faire la liste, mais citer les plus marquants qui ont déçu les élus sur le fond comme sur la forme

Je fais référence à certaines opérations intermédiaires avortées par manque d'études préalables, l'opération de la « Villa Marcel » avec la découverte d'une servitude ou celle de l'opération Baron Sainte-Suzanne et de la rue Grimaldi

Je ne peux oublier le parking des Spélugues avec ses pochettes surprises, arbres à abattre, tréfonds à 20 M€, parkings réservés à la S.B.M..

A ce stade, je peux vous poser la question, êtes-vous sûr, Monsieur le Ministre, que nous aurions voté le texte de loi de désaffectation, si nous n'avions pas obtenu la contrepartie de ce parking des Spélugues, devant le refus de la S.B.M. d'augmenter le nombre de parkings dans l'opération immobilière de l'ancien Sporting ? Moi, je vous le dit clairement, le vote aurait été négatif.

Suite à ce couac, j'ai entendu des élus se poser des questions sur les contreparties obtenues lors du vote de la désaffectation concernant l'extension en mer, il est vrai que l'on pourrait se poser la question

Autre remarque concernant nos échanges, l'usine d'incinération, avec la transmission dernièrement d'un rapport qui remet tout en question nos précédentes Commissions Plénières d'Etudes, là également les élus lors d'une Commission de l'Environnement et du Cadre de vie sont tombés de haut à l'analyse de ce rapport, la Commission Plénière d'Etude programmée demain soir nous permettra, je l'espère, d'y voir un peu plus clair dans ce dossier

Tout cela m'amène à vous dire que le respect de vos engagements est la condition sine qua non pour que nos deux Institutions continuent à travailler dans la confiance, et à l'heure où j'entends parler d'un dialogue constructif, et au vu des derniers aléas que je viens de vous rappeler, je reste quelque peu sur ma réserve

Sachez que les élus sont très attentifs au suivi des dossiers, et que de telles conclusions peuvent changer leur façon de les appréhender

Le Budget Primitif 2017 sera, et je l'espère, l'occasion de repartir sur de bonnes bases...

(Sonnerie).

... Je voterai pour ce budget.

M. le Président.- Merci, Monsieur FICINI.

Monsieur CROVETTO, je vous en prie, nous vous écoutons.

M. Thierry CROVETTO.- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers compatriotes,

Certains de mes collègues sont visiblement déjà en campagne électorale ! Ils préfèrent agiter des chiffons rouges, faire preuve de mauvaise foi et de démagogie, ou encore enfoncer des portes ouvertes, plutôt que de poursuivre le mandat qu'il leur a été confié sérieusement et de façon constructive.

Je déplore cette attitude, mais les Monégasques ne sont pas dupes. Je voulais toutefois confirmer que les prochaines élections nationales n'auront lieu qu'en 2018 !

Je ne rentrerai pas dans le détail mais je voulais cependant rappeler certains points :

L'ensemble des Conseillers Nationaux défendent la priorité nationale y compris dans le cadre des négociations avec l'Union Européenne ;

L'ensemble des Conseillers Nationaux souhaitent que l'extension du Centre commercial de Fontvieille soit financée par l'état et en reste sa propriété ;

L'ensemble des Conseillers Nationaux sont favorables à la rénovation indispensable du Stade Louis II.

Pour notre part nous allons poursuivre notre travail dans l'intérêt de tous les monégasques pour de préparer au mieux l'avenir du pays.

Afin de pouvoir pérenniser notre modèle social, il faut réinventer notre modèle économique, sans attendre le moment où nous serons obligés de le faire, c'est à dire quand il sera trop tard !

Il faut poursuivre les initiatives qui permettront de diversifier l'économie monégasque, j'attends avec impatience la mise en place de la pépinière d'entreprises annoncée, et je continue d'espérer des mesures incitatives pour les jeunes entreprises innovantes.

Je souhaite que les lois sur les *Multi Family Offices* et sur le Droit International Privé, textes que nous avons terminés d'étudier en commission, et que nous avons transmis au Gouvernement, puissent être votées avant la fin de l'année.

Concernant le logement des Monégasques, la pénurie est malheureusement toujours d'actualité, et il faut continuer de travailler pour la résorber avec des opérations intermédiaires et des opérations de plus grandes tailles étalées dans le temps, tout en travaillant sur le côté qualitatif de l'offre.

Vous nous avez parlé des Monégasques qui rejoignent le secteur protégé. Cela confirme le déficit

d'appartements domaniaux observé lors des récentes commissions d'attribution, et montre l'accroissement des difficultés des enfants du pays pour rester à Monaco !

Par ailleurs, je regrette le silence du Gouvernement au sujet de la S.B.M. ! Le mauvais climat social et les problèmes de gouvernance qui ont indubitablement des répercussions sur les performances financières de la société ne dérangent-ils pas son actionnaire majoritaire ?

Le mutisme et le manque de réaction du Gouvernement face à ce problème qui perdure me déçoivent... J'espère que nous pourrions aborder ces points lors de la prochaine Commission Tripartite S.B.M. qui aura lieu dans deux semaines.

Je voterai en faveur de ce Budget Rectificatif en restant vigilant et en attendant des réponses et des positionnements clairs à l'occasion du Budget Primitif.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur CROVETTO.

Y a-t-il d'autres interventions ?

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Merci, Monsieur le Président.

Les deux soirées de débats sur ce Budget Rectificatif 2016 ont confirmé mes propos de lundi dernier : un climat apaisé avec le Gouvernement, un Président qui ne se prend pas au sérieux, des discussions approfondies. Parce que le but n'est définitivement plus de prendre des postures pour montrer qu'on existe ou que l'on croit exister, mais plus modestement d'essayer de trouver des solutions.

Cette situation nouvelle, c'est à vous, Monsieur le Ministre, Monsieur le Président, que nous la devons, mais bien évidemment elle ne nous exonère pas de la mission confiée par les Monégasques, avoir des résultats.

Pendant ces derniers mois nous avons réouvert beaucoup de dossiers que l'on croyait fermés, c'est un premier succès. Maintenant la balle est dans votre camp Monsieur le Ministre, pour nous proposer des choses acceptables.

Oui, il faut écouter cette majorité d'élus qui demande de réétudier le dossier du parking des Spélugues. Ce qui nous a été proposé il y a deux ans n'a rien à voir avec ce qui allait démarrer, alors pensons à notre pays plutôt qu'à nos égos et revoyons la copie, pour un peu plus tard, à cet endroit-là ou ailleurs.

Oui il faut aussi aller au bout de l'étude sur l'usine de traitement des déchets. Le dossier que vous avez fait faire tord le cou à des années de mensonges aux élus, mais il n'ose pas aller au bout. Dès demain, mettons tout sur la table, sans tabou. Peut-être faut-il délocaliser, peut-être faut-il trouver une autre technologie sur Monaco, sur ce site ou sur un autre, peut-être faut-il poursuivre sur la voie actuelle. Je n'ai pas de réponse mais je n'aime pas qu'on en donne avant de faire l'étude.

Oui, il faut aussi travailler la question des locaux commerciaux. Il ne s'agit évidemment pas de privatiser – nouvelle caricature propagée par M. NOUVION et ses amis – il s'agit de trouver des solutions pour redynamiser le commerce monégasque en crise, pour des attributions plus claires, pour une meilleure protection des Monégasques eux-mêmes, pour la création de revenus pour l'Etat.

Voilà l'ambition. Soutenez ce travail.

Et oui, Monsieur le Ministre, il va falloir que vous aidiez les Monégasques, les enfants du pays, les résidents sur cette question de la CRG-CRDS. Il arrive aux Etats d'user à tort de leur puissance contre des citoyens isolés, je crois que nous sommes dans cette situation, replacez le débat au niveau des Etats, c'est la seule manière de régler ce problème.

Je n'avais pas prévu de parler d'autre chose ce soir, on l'a fait suffisamment ces deux jours, je voudrais revenir très brièvement sur les propos de M. NOUVION qui a toujours un très grand talent pour s'attribuer le travail des autres. La Tripartite lapsus révélateur puisqu'on parle de Quadripartite... c'est moi, la circulation c'est moi, le phasage des chantiers, c'est moi... Alors que je croyais que c'était vous, Monsieur le Président, que c'était Thierry POYET, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN, Jean-Louis GRINDA entre autres, clairement nous n'avons pas vu le même film mais cela fait trois ans que ça dure et il n'y a pas de raison que cela s'arrête.

Je vous avais dit lundi dernier – car je n'aurais pas dû être là ce soir – que je voterai ce Budget Rectificatif pour deux raisons claires : il est bon au niveau du résultat, il n'a pas de vice caché ou...

(Sonnerie).

... alors on les a tous ratés ! Mais je le dis en conclusion rapide, je soutiens sans réserve les positions de nos amis de la minorité, il faut qu'on perde cette habitude de ne pas mettre au budget des choses qui devraient y être, au prétexte qu'elles s'équilibrent, et les élus que nous sommes doivent voter une loi de budget qui reflète la réalité, pas seulement une partie de celle-ci.

M. le Président.- Merci, Monsieur ALLAVENA.

Monsieur BOISSON, je vous en prie.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

Après l'agitation printanière j'ai considéré qu'il était peut-être opportun que lors de ce Budget Rectificatif j'adopte une position sage et raisonnable.

Alors, j'ai écouté lors de la première séance du 3 octobre, certains élus de la majorité qui nous ont parlé d'une nouvelle méthode d'ambiance apaisée, d'entente retrouvée et, suite à cela, eh bien ma première position de vote était qu'assurément je votais ce budget dans un monde qui est beau dans le plus beau du monde... et puis à partir de 21 heures 30 il y a eu un orage, que dire une tornade qui s'est abattue dans cet hémicycle et qui a troublé cette belle harmonie où tout était beau dans le meilleur des mondes et là on a retrouvé les échanges qui se font normalement avec beaucoup de vifs mécontentements et beaucoup de reproches au Gouvernement.

J'ai trouvé qu'il y avait quand même un sacré contraste avec l'apaisement et l'entente généralisée qui avait été annoncés et là je me suis dit que j'allais faire comme tout le monde, je ne vais plus voter le budget ! Heureusement qu'à la séance suivante nous avons retrouvé bien sûr le cours normal comme je le connais depuis longtemps, dans des échanges très intéressants avec le Gouvernement, dans la continuité de tout ce que les élus ont connu précédemment, pour travailler et compte tenu de nombreux sujets qui posaient problème je me suis dit que c'était l'abstention et ensuite je me suis dit que je n'arrivais pas à me démarquer de tout le monde et qu'il fallait que j'aie mon intime conviction en disant qu'en fait je votais ce budget, simplement parce que la méthode, celle qui existe depuis des décennies et qui continue maintenant et que vous continuerez sûrement, Monsieur le Président, à adopter, c'est la plus constructive dans la mesure où à la fois on peut annoncer nos divergences avec le Gouvernement, les marquer profondément tout en recherchant, bien entendu, le consensus à moment donné afin de pouvoir viser l'intérêt général du pays.

Par contre, par rapport à ce budget, j'ai déjà un pied dans le prochain budget, je veux alerter – mais je ne suis pas le seul, bon nombre d'élus l'ont fait, de toutes sensibilités confondues – sur le sujet du logement nous préoccupe. Je pense que nous ne sommes pas à quelques dizaines d'appartements qu'il faut chercher à trouver, je crains qu'à la fin de cette mandature ce soit plus d'une centaine de demandeurs qui « restent sur le carreau ». C'est donc vraiment un cri d'alarme,

nous en reparlerons au Budget Primitif, mais là il en va de la responsabilité du Gouvernement et de tous les élus. Au Budget Primitif nous en reparlerons.

Merci, Messieurs, Mesdames.

M. le Président.- Merci, Monsieur BOISSON, pour le ton de votre intervention.

Monsieur le Ministre, souhaitez-vous intervenir en réponse aux interventions des élus ?

M. le Ministre d'Etat.- Non.

M. le Président.- Donc, il me revient de conclure.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues.

L'exercice est devenu un rituel, un peu comme une chanson d'automne. Quand sonne l'heure des explications de vote, je me souviens, des budgets anciens, et c'est sans blêmir ni pleurer que je ne couperai pas ce soir à cette tradition. J'espère donc que cette intervention ne vous bercera pas d'une langueur trop monotone.

Je ne reviendrai pas sur la définition d'un Budget Rectificatif, je dirai simplement que l'examen du Budget Rectificatif est tourné vers le passé. Il me faut donc ici faire un bilan de nos relations avec le Gouvernement et du travail accompli par chacun.

Monsieur le Ministre, au soir du 27 avril dernier, nous avons tous deux exprimé la volonté que Gouvernement et Conseil National puissent travailler ensemble, dans la recherche du bien commun.

C'est ce que nous faisons, de par ces méthodes de travail nouvelles que nous cherchons continuellement à améliorer.

Sans coup d'éclat, en privilégiant l'intérêt général par rapport à l'intérêt politicien, démontrant ainsi qu'il n'y a rien de négatif dans le changement, si c'est dans la bonne direction !

Alors bien sûr, cette méthode de travail est certes moins médiatique, mais tellement plus efficace !

Pas de déclaration intempestive sur les réseaux sociaux ! Pas besoin de faire des « posts » pour ne rien dire ou de ne rien dire pour faire des « posts », ce qui comme l'aurait dit Pierre DAC s'il avait connu « Tweeter », sont les deux principes majeurs et rigoureux de tous ceux qui feraient mieux de la fermer avant de l'ouvrir.

C'est donc la recherche de cette efficacité qui anime une majorité des élus, la discussion constructive et non le ton dogmatique qui ne résulte que de la profonde ignorance !

Bien sûr, nous aurons nos divergences d'opinion, mais c'est par le dialogue et l'écoute que nous arriverons à les dissiper, même sur les sujets les plus difficiles, en respectant la politique du pas vers l'autre souhaitée par le Souverain.

C'est donc dans cette optique et parce que la confiance se construit et ne se décrète pas que je voterai ce Budget Rectificatif 2016.

Nous allons donc procéder au vote de cette loi de Budget Rectificatif.

Je vais à présent demander à Monsieur le Secrétaire Général de donner la lecture article par article du projet de loi portant fixation du Budget Rectificatif de l'Etat pour l'exercice 2016.

Monsieur le Secrétaire Général, je vous en prie.

M. le Secrétaire Général.-

ARTICLE PREMIER

Les recettes affectées au budget de l'exercice 2016 par la loi n° 1.424 du 17 décembre 2015 sont réévaluées à la somme globale de 1.219.205.800 € (Etat "A").

M. le Président.- Je mets l'article premier aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention

L'article premier est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

ART. 2

Les crédits ouverts par la loi susvisée pour les dépenses du budget de l'exercice 2016 sont modifiés et fixés globalement à la somme maximum de 1.205.300.700 € se répartissant en 777.233.200 € pour les dépenses ordinaires (Etat "B") et 428.067.500 € pour les dépenses d'équipement et d'investissements (Etat "C").

M. le Président.- Je mets l'article 2 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention

L'article 2 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

ART. 3

Les recettes des Comptes Spéciaux du Trésor prévues par la loi susvisée sont réévaluées à la somme globale de 71.485.200 € (Etat "D").

M. le Président.- Je mets l'article 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention

L'article 3 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

ART. 4

Les crédits ouverts par la loi susvisée au titre des Comptes Spéciaux du Trésor pour l'exercice 2016 sont modifiés et fixés globalement à la somme maximum de 62.716.200 € (Etat « D »).

M. le Président.- Je mets l'article 4 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention

L'article 4 est adopté.

(Adopté).

Je mets à présent aux voix l'ensemble de la loi de budget.

Je vous demande de bien vouloir lever la main pour le Secrétariat Général.

Y-a-t-il des avis contraires ?

Qui s'abstient ?

Qui est en faveur de la loi de Budget Rectificatif 2016 ?

(Adopté ;

MM. Jean-Louis GRINDA et

Jean-François ROBILLON

votent contre ;

M. Daniel BOERI

s'abstient ;

M. Jean-Charles ALLAVENA,

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,

MM. Christian BARILARO, Claude BOISSON,

Marc BURINI, Philippe CLERISSI,

Thierry CROVETTO, Jean-Michel CUCCHI,

Eric ELENA, Alain FICINI,

Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, Sophie LAVAGNA,

MM. Laurent NOUVION,

*Thierry POYET, Jacques RIT, Christophe ROBINO,
Mmes Valérie ROSSI,
Caroline ROUGAIGNON-VERNIN,
MM. Christophe STEINER et Pierre SVARA
votent pour).*

La loi portant fixation du Budget général Rectificatif de l'Etat pour l'exercice 2016 est donc adoptée.

III.**DISCUSSION D'UN PROJET DE LOI**

Nous terminons notre séance par la discussion du projet de loi, n° 953, portant approbation de ratification de l'Accord de Paris adopté à Paris le 12 décembre 2015.

Je demande à Monsieur le Secrétaire Général de donner lecture des dispositions générales de l'exposé des motifs.

M. le Secrétaire Général.-**EXPOSÉ DES MOTIFS**

La lutte contre les changements climatiques et leurs effets néfastes sur le développement durable, sur l'homme et son environnement est désormais, et plus que jamais, une priorité mondiale.

Enjeu planétaire, la préservation et la mise en valeur de l'environnement constituent depuis de nombreuses années une préoccupation cardinale pour Monaco. Continuant l'action entreprise par le Prince Rainier III, Son Père, Son Altesse Sérénissime le Prince Souverain n'a eu de cesse de poursuivre cette ambition tutélaire par un engagement particulièrement exemplaire en faveur de la protection de l'environnement et, de manière plus générale, en faveur de la survie des espèces et de la planète menacée par le changement climatique.

Ainsi, fort des actions menées par Ses prédécesseurs, le Prince Souverain déclarait dans Son discours d'avènement du 12 juillet 2005 : « Cette volonté collective de préserver l'environnement devra être l'un des apports de notre pays à la communauté internationale. Je souhaite, bien sûr, que notre compétence dans ce domaine profite à tous au travers de divers projets de coopération avec d'autres pays, dont ceux de la zone méditerranéenne. Il faut que Monaco soit un pays modèle, respectueux de la nature. Peu de Villes-Etats peuvent déjà s'enorgueillir de disposer de 20% de leur territoire sous forme de jardins et de parcs », ajoutant que « la nature a également besoin des hommes ».

De même, lors de la session d'ouverture du programme des Nations Unies pour l'Environnement le 20 février 2008, S.A.S. le Prince s'exprimait ainsi : « La crise environnementale est mondiale. L'Humanité est entrée dans une époque où les destins des peuples sont indissociablement liés. Nous devons

mettre au point des politiques efficaces et mener des actions exemplaires pour protéger les ressources écologiques irremplaçables dont nous sommes dépositaires. Conscients aussi de notre responsabilité vis-à-vis des générations futures, il est nécessaire d'agir aujourd'hui pour offrir davantage de certitudes en matière de choix d'investissements tout en privilégiant les améliorations technologiques ».

L'Accord dit « *de Paris* » s'inscrit pleinement dans ce contexte global d'édification progressive, par la Communauté internationale, d'instruments aptes à faire face à ce péril. Cette construction constante de normes universelles fut initiée avec la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (C.C.N.U.C.C.), du 9 mai 1992 puis, dans le sillage des objectifs ainsi fixés, par le Protocole dit « *de Kyoto* », du 11 décembre 1997, lequel fit lui-même l'objet d'amendements (Amendements dits « *de Doha* »), en décembre 2012.

Monaco a toujours exprimé sa volonté d'œuvrer dans ces directions, en ratifiant d'abord la C.C.N.U.C.C., à l'occasion du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro le 20 novembre 1992, puis le Protocole « *de Kyoto* », le 27 février 2006, et, enfin, en acceptant les Amendements « *de Doha* », le 27 décembre 2013.

Force fut cependant de constater, à l'échelle de la planète, que l'absence d'engagement de certains pays développés et, d'obligation de réduction des pays en développement, n'avait pas permis de contenir l'évolution des émissions de gaz à effet de serre.

Les Parties à la Convention décidèrent alors, en novembre 2011, lors de la 17^{ème} session de la Conférence des Parties à la C.C.N.U.C.C., de lancer un processus dont l'objectif serait d'élaborer un nouvel instrument juridique, applicable à toutes les Parties.

Le 12 décembre 2015, au terme de trois années de négociations, et à l'occasion de la 21^{ème} session de la Conférence des Parties (COP 21), réunie à Paris en véritable point d'orgue du processus, les Etats Parties ont adopté, par consensus, un accord universel sur le climat : « *l'Accord de Paris* ».

De par sa forme juridique, cet Instrument international constitue un protocole additionnel à la C.C.N.U.C.C.. Il contribue à la mise en œuvre de la Convention-cadre susmentionnée et notamment de son objectif principal, lequel a pour ambition de renforcer la riposte mondiale à la menace des changements climatiques, dans le contexte du développement durable et de la lutte contre la pauvreté.

Une fois encore, la Principauté a exprimé son consentement à être liée par cet instrument international, Son Excellence le Ministre d'Etat signant l'Accord de Paris, dès le 22 avril 2016 à New York.

A ce jour, l'Accord peut se prévaloir de cent soixante-dix-sept signatures, et de dix-huit ratifications ; ce texte multilatéral n'est par conséquent pas encore en vigueur.

En ce qui concerne sa substance, l'Accord vise la limitation de l'élévation de la température à l'échelle de la planète (article 2,2a) ou au renforcement des capacités d'adaptation aux changements climatiques (articles 2,2b et 7).

L'Accord préconise, pour ce faire, plusieurs mesures, assorties d'objectifs d'ordre technique et environnemental, tels le plafonnement mondial des émissions de gaz à effet de serre

(article 4), le renforcement des puits et réservoirs de gaz à effet de serre (article 5), le transfert de technologies (article 10), le renforcement des capacités (article 11) ou encore l'élaboration d'un cadre de transparence renforcé en matière d'appui (article 13).

Il importe cependant de souligner que l'apport principal de cet Accord se traduit en termes de contributions financières des Etats Parties.

Tel est précisément l'objectif poursuivi par l'article 3 de l'Accord, en application duquel il incombe à toutes les Parties – dans le cadre de contributions déterminées au niveau national (C.D.N.) – d'engager et de communiquer « *des efforts ambitieux* », dans la poursuite de chacune des mesures précitées, ceci à l'issue d'une évaluation quinquennale des efforts collectifs au regard de l'objectif de long terme.

L'accent est également mis sur le renforcement de la coopération internationale : échange volontaire de réductions d'émissions (article 6), définition d'un objectif global d'adaptation et processus de planification des mesures idoines (article 7), renforcement de la coopération internationale dans des domaines prioritaires (article 8) développement et transfert de technologies à l'endroit des pays en développement (article 10).

Sur le plan strictement institutionnel, l'Accord de Paris reprend les principes posés par la Conférence des Parties à la C.C.N.U.C.C. et les institutions créées jusqu'alors. La Conférence des Parties à la C.C.N.U.C.C. continuera de jouer le rôle de réunion des Parties à l'Accord de Paris et le secrétariat de la Convention et ses organes subsidiaires sont mis au service de l'Accord.

A l'aune de ces considérations, compte tenu de la nature fondamentalement contributive de ses stipulations conventionnelles, la mise en œuvre de l'Accord impliquera la création d'une charge budgétaire supplémentaire relative à des dépenses dont la nature ou la destination ne sont, à ce jour, pas spécialement prévues par la loi de budget. Tel est particulièrement le cas de l'appui consolidé devant être apporté aux pays en développement, et du renforcement corrélatif des engagements financiers et contributions incombant à Monaco.

Or, en application de l'Article 14, deuxième alinéa, chiffre 4°, de la Constitution, l'intervention d'une loi est requise pour les « *traités et accords internationaux dont l'exécution a pour effet de créer une charge budgétaire relative à des dépenses dont la nature ou la destination n'est pas prévue par la loi de budget* ».

Aussi, conformément à cette disposition constitutionnelle, la ratification de l'Accord de Paris est-elle subordonnée à l'intervention du législateur.

Tel est l'objet du présent projet de loi.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur le Secrétaire Général.

Je donne maintenant la parole à M. Jean-Louis GRINDA pour la lecture du rapport qu'il a établi au nom de la Commission des Relations Extérieures.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Monsieur le Président.

Le projet de loi portant approbation de ratification de l'Accord de Paris, adopté à Paris le 12 décembre 2015, a été transmis au Secrétariat Général du Conseil National et enregistré par celui-ci le 14 septembre 2016, sous le numéro 953. Il a été déposé lors de la Séance Publique du 3 octobre 2016 et renvoyé devant la Commission des Relations Extérieures le même jour.

Réunis du 30 novembre au 12 décembre 2015, 195 Pays ont œuvré de concert à la réalisation d'un accord qui se veut historique et dont l'objectif n'est ni plus ni moins que la sauvegarde de notre planète. Si les termes peuvent sembler forts, et tout particulièrement aux oreilles de partisans les plus acharnés du climat-scepticisme, ils ne sont pourtant que l'expression d'un état de fait constaté scientifiquement. Sans tomber dans l'alarmisme, qu'il soit permis à votre rapporteur d'évoquer quelques éléments parmi d'autres.

Ainsi, tant le Groupe d'Expert Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) que l'Organisation Météorologique Mondiale s'accordent pour considérer que la période des années 2000 à 2015 comporte les températures les plus chaudes constatées depuis que les relevés existent, soit l'année 1850. Loin de décroître par rapport aux niveaux enregistrés en 1990, année de référence dans le cadre du Protocole de Kyoto, les émissions de gaz à effet de serre ont connu une augmentation de plus de 60 %. Le GIEC indique même, je cite « *que les concentrations atmosphériques de dioxyde de carbone, de méthane et de protoxyde d'azote ont atteint des niveaux sans précédent depuis au moins 800 000 ans* » et des doutes plus que raisonnables sont émis quant au maintien de la capacité d'absorption des « puits de carbone », laquelle s'étiolerait progressivement faute d'actions réductrices et compensatrices.

Aussi l'urgence était-elle d'agir et il est donc salutaire que l'ensemble des Etats de l'Organisation des Nations-Unies ait pu s'accorder sur un cadre juridique de portée universelle et disposant d'une certaine force contraignante. La tâche fut cependant loin d'être évidente, un long chemin restant à parcourir. L'Accord de Paris est en effet le fruit d'un long processus diplomatique, ponctué de périodes de doutes, à l'instar des Sommets de Copenhague ou de Varsovie, comme de succès si l'on pense à la création du Fonds Vert à la COP 16 de Cancun, pour ne citer que ceux-là.

Ces événements ont tous contribué, à leur manière, à poser les jalons du futur contenu dudit Accord de

Paris et son cadre juridique : celui d'un traité international disposant de toute la force que lui octroie le droit international, dans le respect bien compris, non seulement de la souveraineté de chaque Etat, mais aussi du concept de responsabilité commune mais dissociée, laquelle implique que la portée des obligations prises par chaque Etat sera évidemment variable et tiendra tout à la fois compte de leur spécificité, de leur situation géographique et de leur niveau de développement. Car c'est bien là toute la subtilité dont ont dû faire preuve les artisans de son élaboration : contraindre sans punir, construire sans entraver. Il faut donc s'attacher brièvement au contenu de cet Accord pour comprendre comment cela a été possible.

Contrairement au Protocole de Kyoto, l'Accord de Paris ne comporte pas d'engagement chiffré et contraignant au sein du texte même. Il pose cependant pour objectif de maintenir l'augmentation de la température globale moyenne « *bien en dessous* » de 2°C sous les niveaux préindustriels et à « *poursuivre des efforts* » pour la limiter à 1,5°C. L'écart de 0,5°C est d'ailleurs loin d'être négligeable en termes d'efforts à entreprendre, puisque cela peut les faire varier du simple au double. L'objectif fixé par l'Accord serait de pouvoir atteindre la neutralité carbone d'ici à la seconde moitié du 21^{ème} siècle. Pour ce faire, les parties devront, et il s'agit là du cœur du dispositif :

- établir des contributions, lesquelles « *doivent* » constituer pour les différents pays des « *efforts ambitieux [...] en vue d'atteindre* » ces objectifs ;
- communiquer ces contributions tous les cinq ans, chacune représentant une progression par rapport à la précédente contribution du pays en cause et « *reflétant sa plus haute ambition possible* » ;
- rendre compte de leurs contributions par la soumission à une « *revue* » d'expertise technique, s'inscrivant dans un « *cadre de transparence améliorée pour l'action et le soutien* » qui a pour objectif de construire une « *confiance mutuelle* » et qui sera mis en œuvre d'une « *manière facilitative, non intrusive, non punitive, dans le respect de la souveraineté nationale et en évitant d'imposer des fardeaux indus aux parties* ».

L'autre point primordial de cet Accord sera donc, dans la logique de responsabilité commune évoquée précédemment, que les pays en développement soient aidés par les pays développés. L'aspect financier majeur, bien que ne figurant pas non plus dans le texte

même de cet Accord, est expressément mentionné dans la décision qui le précède et il correspond à l'engagement des pays dits « riches » de mobiliser 100 milliards de dollars par an et davantage à compter de 2020.

Votre rapporteur s'est efforcé de simplifier au maximum son propos afin que le message principal puisse être entendu : si l'Accord de Paris est assurément une réussite historique et diplomatique, il relève de la responsabilité de chacun, Etats comme citoyens, de lui conférer le succès à la fois politique et concret auquel il aspire.

C'est pourquoi, au-delà de cette brève présentation générale, il importe désormais de dresser les contours du sujet essentiel pour notre Assemblée et qui fait l'objet du présent projet de loi d'autorisation de ratification : l'Accord de Paris pour Monaco et sa population.

Monaco a signé, le 22 avril 2016, l'Accord de Paris du 12 décembre 2015, réaffirmant, en cette occasion, la démarche d'exemplarité voulue par la Principauté en ce domaine

En effet, sous l'impulsion de S.A.S. le Prince Souverain, la Principauté a pris, en termes de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre, des engagements particulièrement ambitieux s'inscrivant dans le schéma retenu pour limiter l'augmentation de la température mondiale à 1,5 degré.

Rappelons que la Principauté de Monaco, pour la première partie de la période d'application du Protocole de Kyoto, soit jusqu'en 2012, s'était engagée à réduire de 8 % les émissions de gaz à effet de serre par rapport au niveau d'émission de l'année de référence qui est 1990. Elle y est d'ailleurs parvenue puisque ses émissions ont été réduites de 13,18 %. S'agissant de la seconde période d'application du Protocole de Kyoto (2013-2020), l'objectif était la réduction de 22 % desdites émissions.

Monaco souhaite néanmoins aller au-delà des engagements pris dans le cadre du Protocole de Kyoto, ce qui a pu être exprimé, tant dans la contribution nationale de la Principauté établie dans la perspective de la COP 21, que du discours prononcé par S.A.S. le Prince Souverain en cette occasion. Dès lors, il s'agirait :

- en 2020, d'avoir réduit de 30 % les émissions de gaz à effet de serre par rapport à leur niveau de 1990 ;
- en 2030, de 50 % ;

- en 2050 de 80 %, dans la perspective d'une neutralité carbone au-delà, pour la seconde partie de ce siècle.

Bien évidemment, et pour ceux qui ne l'auraient pas compris, ce projet de loi n'a pas pour objectif d'inscrire ces pourcentages dans la loi, ce n'est pas à ce titre que notre Assemblée est appelée à intervenir, mais au regard du chiffre 4° de l'article 14 de notre Constitution, et donc parce que cet Accord a pour effet de « *créer une charge budgétaire relative à des dépenses dont la nature ou la destination n'est pas prévue par la loi de budget* ». L'exposé des motifs du projet de loi évoque à ce titre « *l'appui consolidé devant être apporté aux pays en développement* » et le « *renforcement corrélatif des engagements financiers et contributions incombant à Monaco* ».

Bien que parfaitement conforme à la lettre de l'article 14 de la Constitution, votre rapporteur regrette le laconisme de ces explications, au moins à trois titres.

Le premier consiste en l'absence, du reste surprenante, de références à de quelconques modifications législatives.

Le deuxième est qu'aucun lien n'est concrètement fait avec la réorganisation budgétaire mise en place par le Gouvernement lors du Budget Primitif 2016, laquelle semblait supposer que des actions allaient être entreprises. En effet, le Gouvernement a regroupé tous les articles budgétaires d'intervention publique dans les domaines du développement durable et de la transition énergétique au sein d'un même chapitre : chapitre 10 – développement durable. Il a par ailleurs créé le « fonds vert », article abondé à hauteur de 5 millions d'euros. Or, au 31 août 2016, force est de constater qu'aucune dépense n'était engagée sur les articles de ce chapitre.

Le troisième est que cette présentation « institutionnelle » de l'Accord de Paris est éminemment réductrice, puisqu'elle ne mentionne jamais de manière explicite les conséquences qui vont en résulter pour l'un des principaux acteurs de la transition énergétique : la société civile, autrement dit, chacun d'entre nous. Elle l'est encore davantage – réductrice – lorsque les principales sources de pollution prises en considération pour le calcul des émissions de gaz à effet de serre sont, *approximativement, pour 30 % chacune* :

- la valorisation des déchets ;
- le transport ;

- le cadre bâti (dont principalement chauffage et climatisation des bâtiments).

Aussi le Conseil National est-il clairement dans une situation d'expectative. Comment, en effet, ne pas avoir de doutes quant à la possibilité de tenir les engagements ambitieux évoqués, lorsqu'il est question, pour le Gouvernement, de procéder à la reconstruction d'une usine d'incinération *intra-muros*, alors même que les élus s'apercevaient, il y a peu de temps encore, que la question d'une délocalisation du traitement ou l'existence d'autres modes de traitements de nos déchets n'était peut-être pas l'utopie tant décriée ?

En effet, le Gouvernement a longtemps indiqué à notre Assemblée qu'aucune autre solution n'était envisageable, y compris juridiquement au regard des stipulations de la Convention de Bâle, alors même que les bénéfices que pourraient en retirer la Principauté et sa population étaient loin d'être négligeables. Citons la qualité de vie, la santé publique, mais aussi les retombées économiques liées aux surfaces ainsi libérées. S'ajoutent désormais à ces éléments les engagements internationaux de la Principauté.

N'y a-t-il pas dès lors un très net décalage entre l'annonce et la réalité, notamment si l'on se réfère à la contribution nationale de la Principauté précitée, laquelle mentionne que la réduction des émissions liées au traitement des déchets constitue, je cite : un « *axe prioritaire pour le Gouvernement* », qui nécessitera, je cite à nouveau : « *une évolution significative du traitement des déchets* » ?

Le même constat ne peut-il pas être dressé en matière de transport ? Quiconque circule un tant soit peu dans la Principauté ne peut que constater l'asphyxie de nos axes routiers. Le Conseil National s'interroge très légitimement sur les moyens que le Gouvernement mettra en œuvre dans les prochaines années, tant les mesures conduites ou envisagées paraissent sous-dimensionnées au regard des objectifs à atteindre.

Et que dire de l'évolution des normes de performance énergétique applicables au cadre bâti, lorsque l'on sait que le fioul est encore un moyen particulièrement utilisé, tant dans le secteur ancien d'habitation que pour des infrastructures publiques. Les professionnels de l'immobilier et les propriétaires ont-ils été sensibilisés et informés des nouvelles contraintes qui vont peser sur eux, alors même que la contribution nationale de la Principauté évoque sans détours que, je cite : « *les particuliers et le secteur privé [qui] devront s'adapter à de nouvelles*

réglementations » ? Dans ce secteur d'activité omniprésent en Principauté, l'Etat doit, plus que jamais, prendre des mesures fortes et incitatives, y compris pour lui-même. Les exemples ne manquent pas, comme la mise en place d'aides financières pour les copropriétés qui prendraient l'initiative d'améliorer la performance énergétique de leurs immeubles ou la création de prêts bonifiés pour effectuer des travaux d'adaptation.

Ce rapport pourrait être taxé d'un certain scepticisme, mais cela ne reflèterait que très imparfaitement ce que souhaite exprimer votre rapporteur. En effet, la transition énergétique et le développement d'une croissance verte sont des opportunités uniques que la Principauté ne peut manquer de saisir, pour sa population, son économie et, de manière générale, son attractivité.

Au-delà de l'impact négatif qu'une réussite en demi-teinte pourrait avoir au sein même de Monaco, ne pas y parvenir serait – et votre Rapporteur espère que le Gouvernement saura apprécier l'euphémisme – particulièrement préjudiciable pour l'image et la crédibilité internationales de la Principauté. Rappelons que la COP 21 cristallisait une prise de conscience forte de la communauté internationale dans son ensemble. Que l'on songe, pour s'en convaincre, à la signature de 177 Etats dont les Etats-Unis, le Canada et la Chine et, qu'au jour de l'élaboration de ce rapport, 62 Etats représentant 52 % des émissions de gaz à effet de serre ont ratifié l'Accord de Paris, ce qui laisse espérer une entrée en vigueur à brève échéance.

Dans la perspective de la COP 22 qui se tiendra du 7 au 18 novembre prochain à Marrakech, la Principauté réaffirmera certainement son plein engagement en matière environnementale en rejoignant la liste des Etats ayant ratifié l'Accord de Paris. C'est donc un message d'optimisme que le Conseil National adresse ce soir, en espérant que le Gouvernement établira, entre autres grâce au futur livre blanc de la transition énergétique, un plan d'action conforme à l'ambition portée par notre Souverain.

Votre rapporteur vous invite donc désormais à adopter, sans réserve, le présent projet de loi.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur GRINDA, pour ce rapport qui traduit le support de la totalité de la Commission des Relations Extérieures sur ce texte.

Monsieur le Ministre, souhaitez-vous intervenir ?

M. le Ministre d'Etat.- Avec plaisir, Monsieur le Président, sur un sujet aussi important.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux,

C'est effectivement un sujet important. Je commencerai cher Monsieur GRINDA, par vous remercier et vous féliciter pour la rapidité avec laquelle la Commission des Relations Extérieures a étudié ce projet de loi n° 953.

C'est une preuve supplémentaire du dialogue constructif existant entre le Gouvernement et le Conseil National, à plus forte raison lorsqu'il s'agit de répondre aux volontés du Prince Souverain.

Ce rapport met en évidence, et je partage bien évidemment cette analyse, le caractère incontestable du changement climatique, un aspect que j'ai abordé également lors de mon intervention à l'Assemblée Générale des Nations Unies cette année.

Cette réalité désormais avérée imposait de trouver un équilibre au niveau international entre développement économique d'un côté, et sauvegarde de l'environnement de l'autre.

Tel est, comme vous le rappelez, l'un des objectifs de l'Accord de Paris. Il a permis d'aboutir à la réalisation, je vous cite, d'un « *traité international, disposant de toute la force que lui octroie le droit international* ». Je partage absolument en conséquence votre avis pour ce qui est de l'importance de cet Accord tant sur le plan historique que diplomatique.

En outre, en vous soumettant un projet de loi de ratification dans le domaine de la politique étrangère, le Gouvernement, comme vous le soulignez Monsieur GRINDA, s'est parfaitement conformé à l'esprit de l'article 14 de la Constitution.

Ce soir est donc un moment solennel. La Principauté va rejoindre le groupe des 55 premiers pays réalisant plus de 55 % des émissions de gaz à effet de serre qui auront bientôt déposé leurs instruments de ratification permettant à cet Accord de devenir très vite, probablement en novembre prochain, exécutoire.

Permettez-moi dès lors Monsieur le Président de la Commission des Relations Extérieures, de vous faire part de mon incompréhension, devant l'expression et je vous cite : « d'un certain scepticisme ».

Certes, vous avez raison de souligner que cet Accord remettra en question nos habitudes. Il sera donc effectivement indispensable que le Gouvernement, les élus, les Monégasques, les résidents, les opérateurs économiques et privés de la Principauté se mobilisent.

Il s'agira d'une action de longue haleine, de très longue haleine.

Mais pourquoi penser que nous n'allons pas tout faire pour relever le défi fixé qui est, à notre mesure et avec nos moyens, tout simplement de contribuer à sauver la Planète ?

Pourquoi imaginer aussi que le Gouvernement ne mesurerait pas l'importance de l'enjeu auquel la Principauté doit faire face, alors même que la crédibilité de la Principauté est aujourd'hui internationalement reconnue grâce à l'action déterminée et courageuse de Son Altesse Sérénissime le Prince Albert II.

Pourquoi donc douter de la détermination du Gouvernement. Je voudrais, à cet égard, vous donner quelques chiffres, vous les avez repris mais je vais essayer de les détailler pour entrer dans ce qui va être le travail du Gouvernement dans les prochaines années, en application de cet accord.

La base de notre travail, ce sont les émissions de gaz à effet de serre, en 1990 la Principauté en produisait à l'époque 107 000 tonnes, les engagements pris que vous avez rappelé, Monsieur le Président de la Commission des Relations Extérieures, par l'Accord de Paris et par la Principauté impliquent de réduire nos émissions de 50 % par rapport à 1990, soit et je suis désolé d'être un peu technique, de produire à partir de 2030 53,5 tonnes de gaz à effet de serre par an.

Nous sommes passés à ce jour à environ 90.000 tonnes. Donc vous voyez nous étions à 107 000 tonnes en 1990, l'effort consenti par Kyoto jusqu'à présent nous amène à 90 000 tonnes et nous devons aller à 53 500 tonnes en 2030. Ce qui signifie que nous devons gagner 36 500 tonnes dans les 14 prochaines années de production d'émission à effet de serre.

Vous avez rappelé les trois grandes sources d'émission de gaz à effet de serre, je ne vais pas les détailler mais le Gouvernement travaille sur différents domaines.

Le remplacement des chaudières à fuel, effectivement, nous avons devant nous 20.000 tonnes d'après les calculs de production à effet de serre; nous venons d'essayer d'en trouver 36 500. Donc le remplacement des chaudières à fioul nous permettra de supprimer 20 000 tonnes de gaz équivalent carbone.

L'UVET dont nous parlerons demain et je vous proposerai d'essayer de m'accompagner dans le raisonnement sur cette usine, devrait nous permettre d'économiser de 10 à 14.000 tonnes de production de

gaz à effet de serre dans les prochaines années ce qui nous amène à 34 000 tonnes au mieux. La mobilité, thème qui vous est cher et qui est évidemment très cher au Souverain également, nous permettra de continuer à gagner de la production de gaz à effet de serre et à ce titre je serai très heureux, y compris vous Monsieur le Président, si vous rouliez hybride ou voire même électrique... C'est déjà le cas ?

M. Jean-Louis GRINDA.- C'est déjà le cas.

M. le Ministre d'Etat.- C'est déjà le cas alors je m'en réjouis et j'invite les Conseillers Nationaux à imiter Monsieur GRINDA.

M. le Président.- ... et le Président.

M. le Ministre d'Etat.- ... Le Président roule en voiture électrique, je m'en réjouis.

Donc, vous voyez que nous ne sommes pas si loin, aujourd'hui, des 36 500 tonnes que nous devons gagner dans les 14 prochaines années, étant entendu que, bien évidemment, je ne peux pas imaginer que les progrès de la science et de la technique ne nous permettent pas, y compris pour le traitement des déchets, d'arriver à une production absolument neutre en carbone. Mais nous en reparlerons demain.

Donc, je vous confirme simplement la détermination de la Principauté d'être au rendez-vous pris par le Souverain en 2030.

Je vous le confirme, que Monaco respectera cet engagement international auquel, comme vous le savez le Prince Souverain a largement contribué.

C'est la feuille de route qui m'a été fixée, c'est la feuille de route que nous devons nous fixer ensemble et ne doutez pas de la détermination du Gouvernement pour y arriver d'y aller avec vous et grâce à vous.

Je souhaite donc, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, que, les recommandations du rapporteur pour adopter cette loi soit effectivement suivies de votre vote.

Merci beaucoup.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur le Ministre

Je vais demander à Monsieur GRINDA s'il souhaite apporter quelques précisions par rapport à la réponse qui lui a été faite.

M. Jean-Louis GRINDA.- Mais bien sûr, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, je vous ai bien entendu, je vous remercie de vos paroles aimables quant au rapport et ne voyez dans le scepticisme qui était le nôtre lors de sa rédaction, adoptée à l'unanimité lors de la Commission des Relations Extérieures, présidée par Monsieur ALLAVENA, qu'un souci de réussir car nous avons tous, vous comme nous, le souci de réussir pour notre avenir et pour la Principauté.

Le Conseil National, en l'espèce, a plus que jamais un devoir d'être l'aiguillon même si je suis bien certain que vous avez tout à fait conscience de l'ampleur de la charge et la déclaration que vous venez de faire me convainc absolument, je crois que, hélas les hommes passent, je passerai, vous aussi mais les paroles que nous prononçons ici sont extrêmement importantes pour le futur, nous nous projetons sur 2030 et 2050.

Alors, je ne vais certainement pas et je rassure tout le monde ici, entamer une discussion quelconque sur un sujet que nous aborderons de plein-pied et peut-être de plein fouet, demain lors d'une Commission Plénière d'Etude, mais je voudrais vous dire et le dire devant tous mes collègues ici présent et en présence de l'ancien Président du Conseil National, Monsieur NOUVION, à quel point j'ai été heureux d'être aux côtés du Souverain lors de cette COP 21. Cela a été un grand honneur, un honneur personnel auquel je n'aurais jamais pensé pouvoir accéder dans ma vie parce que j'ai pu toucher quelques matières dont j'ai appris à être passionné ici, sur les fauteuils, sur les bancs sur Conseil National.

Donc, je l'ai déjà dans mon texte liminaire l'autre soir, ma vision des choses a fortement évolué et, d'ailleurs, elle a parfaitement et totalement basculé lors de cette COP 21. Je ne voudrais pas oublier la présence de Monsieur FICINI à mes côtés lors des séances ultérieures à l'Assemblée Nationale et au Sénat où nous avons pu entendre des propos tout à fait passionnants et plus que convaincants sur l'urgence de ce texte. Ne voyez dans l'alarmisme tout relatif de ce rapport que le désir profond de voir aboutir tout cela rapidement. Nous ne pourrions pas et vous le savez très bien et d'ailleurs vous l'avez dit, nous contenter de demi-mesure. Il faut des axes forts et pour ces axes forts et ces décisions vous me trouverez toujours à vos côtés.

M. le Président.- Merci, Monsieur GRINDA.

Monsieur ALLAVENA, en tant que Président de la Commission des Relations Extérieures, commission devant laquelle le texte était à l'étude, souhaitez-vous intervenir ?

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Volontiers, Monsieur le Président.

Le Président de la Commission des Relations Extérieures voudrait tout d'abord, comme vous l'avez fait, Monsieur le Ministre, remercier le rapporteur de ce projet de loi et l'équipe de juristes du Conseil National, pour la qualité tout à fait exceptionnelle du travail produit.

Dans un délai très court, parce que nous partageons la volonté du Gouvernement de voter cette loi de Ratification avant la COP 22, nous avons travaillé vite, pour étudier et comprendre le texte et ses ambitions, pour rédiger et valider le rapport que M. GRINDA vient de nous proposer. Sans l'aide de nos juristes, ceci n'aurait pas été possible. Qu'ils soient remerciés.

Vous avez été surpris, Monsieur le Ministre, par certains passages du rapport, que vous jugez négatifs ou sceptiques, M. GRINDA vient d'en parler, mettant en doute les intentions du Gouvernement. Permettez-moi, à mon tour, d'être quelque peu surpris de votre surprise, je vais m'en expliquer.

La ratification par Monaco d'un tel accord est, à l'échelle de la planète, quelque chose de symbolique. Nous apportons notre croyance en ce projet, nous apportons la volonté et l'engagement public de notre Souverain, et peut-être notre capacité à convaincre. Mais au niveau des effets, nous admettons tous que la ratification par la Chine, l'Inde ou les USA est plus importante pour la planète.

En revanche, considérer ce texte, à l'image de beaucoup d'autres Conventions, serait un joli chapelet de bonnes intentions, qui ne nous concerneraient que de loin et que nous n'aurions pas vraiment l'intention d'appliquer chez nous, nous semblerait être une faute grave. Nous avons bien noté les engagements pris par Monaco au niveau des objectifs de réduction des émissions, et ils sont extrêmement ambitieux. Mais nous n'avons trouvé nulle part, dans l'exposé des motifs, dans des courriers annexes, dans une éventuelle communication du Gouvernement, la manière pour y arriver, les moyens mis en œuvre. Sans doute est-il trop tôt pour les connaître en détail, mais c'est cela, Monsieur le Ministre, que la commission et le rapport ont voulu rappeler : comment allons-nous, concrètement, appliquer ce traité chez nous, à notre petite échelle ?

Il n'y a eu, lors des discussions de la commission, aucune expression de ce scepticisme ou de cette défiance que vous évoquez. Mais il y a eu débat, c'est vrai, que vous retrouvez dans le rapport :

Comment respecter ces objectifs en reconstruisant une usine de traitement des déchets in situ ?

Comment respecter ces objectifs sans s'attaquer à la croissance de notre circulation automobile ?

Comment respecter ces objectifs en laissant les bateaux de croisière utiliser dans notre port fuel et groupe électrogène ?

Comment respecter en multipliant les chantiers plus ou moins polluants ? Ou même sans s'intéresser aux arbres, cher Jacques ?

Comment, comment, comment, la liste n'a pas voulu être exhaustive, mais c'est à ces comment, nous devons travailler, vous et nous, dans l'intérêt de Monaco. Et excusez-moi d'être un peu insistant, ça commence dès demain avec notre commission consacrée à l'Usine de traitement des déchets.

Alors s'il le faut, je vous demanderai, Monsieur le Ministre, d'excuser la commission si quelques formules ont pu vous paraître négatives, c'est probablement la conséquence de la rapidité de notre travail de n'avoir pas peaufiné toutes les formules. Mais je vous l'assure, la volonté était on ne peut plus constructive. Et dans cette logique, je vais donc évidemment voter en faveur de cette loi de ratification de l'accord de Paris.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur ALLAVENA.

Souhaitez-vous dire un mot Monsieur le Ministre ?

M. le Ministre d'Etat.- Merci beaucoup.

Je voudrais remercier les intervenants et, notamment Monsieur ALLAVENA.

Sur le scepticisme je vous fais droit du mot, mais je l'ai simplement repris du rapport, je cite l'avant dernier paragraphe de la page 8 « *ce rapport pourrait être taxé d'un certain scepticisme* » mais je n'en fais, comme vous, pas plus que cela, c'est-à-dire que vous avez raison, vous êtes dans votre rôle exactement comme le Gouvernement, vous êtes dans votre rôle de vous poser la question : comment allons-nous faire ? Et ce que je voulais vous dire dans ma réponse rapide c'est que nous allons le faire et nous allons le faire dans les 14 prochaines années, vous l'avez dit, j'insiste et je reprends vos propos, cela commence demain et en réalité cela commence tout à l'heure, je vous présenterai les grandes lignes du projet de Budget Primitif 2017 et vous verrez l'accent budgétaire porté sur le Fonds Vert et sur la question de la transition énergétique parce que, je le rappelle,

les trois leviers sur lesquels nous aurons à travailler ensemble :

La mobilité, ce n'est pas simple, nous avons des grands projets de parkings de retenue aux entrées et aux sorties de Monaco, le train, etc... mais la mobilité, grand sujet sur lequel nous travaillerons ensemble.

Le traitement des déchets, grand sujet dont nous parlerons demain et, bien évidemment, le remplacement de ces chaudières à fuel dont nous avons commencé l'étude et pour lequel le Fonds Vert a été doté.

Mais, ces éléments et je tiens à vous préciser ce point-là et à vous rassurer, nous allons y travailler ensemble dans les 14 prochaines années et cela commence, effectivement, tout à l'heure.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.

Avant d'ouvrir le débat, je vous voudrais faire une déclaration.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement- Ministres, chers collègues.

Pour reprendre certains des éléments énoncés par notre rapporteur, et pour le dire d'une autre manière, je me dois de rappeler que selon l'écrasante majorité des spécialistes en la matière, les bouleversements climatiques dus aux émissions de gaz à effet de serre sont de plus en plus importants et pourraient bientôt devenir irréversibles.

Les conséquences de notre action sur l'environnement, sécheresses, incendies, ouragans font de plus en plus souvent la Une des journaux télévisés, comme nous avons pu le voir récemment à Haïti.

Il a été estimé qu'au début de l'ère industrielle, la concentration de dioxyde de carbone dans l'atmosphère s'élevait à 280 particules par million, ce chiffre a dépassé la barre des 400 particules par million au début des années 2010. Et notre attention doit être attirée sur le fait que 50 % de cette hausse est la résultante de notre activité économique des trente dernières années.

L'accroissement de la population mondiale a contribué lors des dernières décennies à l'accélération du réchauffement climatique, et ce phénomène a été renforcé par le passage d'une partie importante de celle-ci de la pauvreté à une aisance relative.

En 1992, lors du Sommet de la terre à Rio, a été consacré le Principe des responsabilités communes,

mais différenciées. Ainsi les pays avancés qui exercent de longue date une pression majeure sur l'environnement doivent contribuer plus fortement que les autres à la lutte contre le réchauffement climatique.

Notre époque est celle des contradictions et nous nous retrouvons confrontés à l'obligation de faire coexister dans différents domaines, des notions pouvant paraître, à l'heure de nos connaissances et de nos moyens actuels, parfois antinomiques.

Et c'est notamment le cas pour le couple Economie-Ecologie, que l'on a redéfini par le terme de développement durable.

Si l'économie est suivant son étymologie la « gestion de la maison », l'écologie, elle, en est la connaissance.

Cette maison dont nous ne sommes que les usagers, ce qui nous confère certes des droits, mais également des devoirs.

Ces devoirs n'incombent pas seulement aux Gouvernements ou aux Assemblées Parlementaires, elle est l'affaire de tous.

Ainsi l'économiste Elinor ORSTROM a démontré par ses travaux qu'il était nécessaire de faire participer les populations à la conception de solutions institutionnelles aux problèmes environnementaux.

Tout ne repose pas sur les Gouvernements et les politiques, mais sur chacun d'entre nous. Tout comme les points soulevés par le rapport établi au nom de la Commission des Relations Extérieures n'engagent pas seulement le Gouvernement. Ils engagent le Conseil National, mais aussi l'ensemble de la population.

Monsieur le Ministre, mes chers collègues, Rome ne s'est pas faite en un jour, nous devons prendre acte que des progrès sont à faire par tous, que la tâche n'est pas aisée, car il nous incombe de trouver le délicat équilibre entre économie et écologie, avec toutes les conséquences que cela implique. A la première desquelles figure le changement de mentalités qui nous concerne tous.

C'est ainsi que l'adoption du projet de loi portant approbation de ratification de l'Accord de Paris, démontrera un soutien sans faille au combat mené par le Souverain sur la scène internationale pour la préservation de notre planète.

Je vous remercie.

Y a-t-il des interventions sur ce sujet ?

Madame FRESKO-ROLFO, je vous en prie.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues,

Il me revient en commençant cette intervention de saluer le travail effectué par notre rapporteur Jean-Louis GRINDA. Nous pouvons ne pas partager toutes ses analyses, mais force est de constater que son travail toujours critique et souvent pertinent apporte de la qualité aux débats de notre Assemblée.

En l'occurrence, cher Jean-Louis, si nous pouvons avoir des désaccords, le cœur du sujet qui nous occupe ce soir est bien entendu d'adopter le projet de loi ratifiant l'accord de la COP 21.

Et bien entendu, nous allons l'adopter ! Notre rapporteur a évoqué les grandes ambitions du Souverain en matière de développement durable. Je voudrais rappeler que plus que de grandes ambitions, c'est une image positive que notre Souverain a construit autour de la Principauté, du fait de son engagement personnel constant.

Il convient donc pour le Gouvernement que vous dirigez, Monsieur le Ministre, de transformer ces ambitions en réalisations et de conforter cette image.

Permettez-moi donc de vous faire part d'un certain nombre de questionnements :

Premièrement, ne tombons pas, nous élus, dans nos classiques paradoxes : lors des séances budgétaires, nous ne parlons que développement économique, construction, liberté entrepreneuriale... Et quand il s'agit de ratifier l'accord de Paris, nous sommes prêts à toutes les limitations de notre propre économie pour en réussir les objectifs. Vous l'aurez compris, je suis volontairement caricaturale, mais la question se pose pourtant bien.

Monsieur le Ministre, quelle est donc votre stratégie pour engager encore plus rapidement la transition énergétique, allez-vous axer votre politique sur des aides individuelles sous forme d'incitations ou sur une politique globale dirigée par l'Etat ?

Deuxièmement, il me semble important de ne pas évoquer l'objectif de baisse de production de gaz à effet de serre sans parler de notre quotidien, c'est-à-dire de l'amélioration de notre qualité de vie et de celle de tous nos compatriotes et résidents. Nous avons eu de longs débats dans cet hémicycle, et je souhaiterais aussi Monsieur le Ministre que vous puissiez nous éclairer sur la mise en place d'une stratégie réelle de programmation globale des travaux.

Qu'en est-il, des projets de table ronde régulière avec les communes voisines sur la circulation, éternel sujet ?

De la même manière, je me dis parfois qu'il faudrait sortir d'un débat quelque peu « hystérisant » sur l'usine d'incinération.

Que cette dernière soit en Principauté ou à quelques kilomètres de là, l'impact écologique sera en soi le même. Il nous faut donc privilégier pour ce projet comme pour tout autre, un projet propre, un projet respectant les habitants, un projet s'intégrant dans la vie de la cité.

Alors sur ces sujets fondamentaux, Monsieur le Ministre, nous attendons vos engagements et votre stratégie précise sur 10 ans au moins en la matière.

Je crois en cela, et en fait j'espère, que le débat de ce soir montrera que si nous ne sommes pas forcément tous d'accord sur les moyens à mettre en œuvre, nous partageons la même vision des objectifs, la même vision d'une Principauté devenue dans les années à venir un pays qui fait valeur d'exemple. C'est tout ce que nous pouvons souhaiter en ratifiant, ce soir, l'accord de Paris.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie, Madame FRESKO-ROLFO.

Monsieur ROBILLON, je vous en prie, nous vous écoutons.

M. Jean-François ROBILLON.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais être très bref. Je voulais dire à Monsieur le Ministre que je crois que le travail de formation et d'information que nous demandions dans le rapport au Gouvernement commence dès ce soir parce que les gens assistent à notre discussion et je crois que c'est maintenant que cela commence parce qu'en dehors des mesures qui concernent le traitement des déchets, la circulation, le chauffage, la climatisation qui peuvent se décider, je crois qu'il faut faire comprendre à la population – et c'est pour cette raison que je fais cette intervention – qu'elle est pleinement concernée et nécessaire au règlement de ce problème de réduction des gaz à effet de serre.

Je crois qu'il faut les associer, il faut discuter, il faut convaincre et il faut surtout faire. Je crois que c'est comme cela que nous verrons une amélioration.

M. le Président.- Je vous remercie, Docteur.

Qui souhaite intervenir ?

Docteur RIT, je vous en prie.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais seulement vous faire part d'une réflexion par rapport à une confusion, un certain mélange. Ce qui s'est passé à la COP 21, les résolutions qui ont été prises dépassent largement le niveau national, il s'agit d'un niveau international.

Alors, quelque part si je souhaite maintenir ma voiture propre, certes j'ai une solution c'est de jeter les papiers de bonbons par la fenêtre... le thème de la délocalisation de l'usine d'incinération me semble totalement inapproprié parce que produire des gaz à effet de serre à quelques kilomètres d'ici n'est pas une option sérieuse. A la limite évaluer la possibilité d'utiliser d'autres technologies, certes, cela fait sens, mais réduire ce thème justement cher à un certain nombre de nos collègues, de la délocalisation de l'usine me semble totalement, totalement à côté du problème dont nous débattons aujourd'hui.

Voilà, c'était une réflexion personnelle comprenez pour ça.

M. le Président.- Je vous remercie, Docteur.

Qui souhaite intervenir ?

Monsieur GRINDA, je vous en prie, nous vous écoutons.

M. Jean-Louis GRINDA.- J'allais me réjouir des heureuses paroles de Mme FRESKO-ROLFO, et « patatras » vous intervenez Docteur RIT et je reviens à la réalité. Je le fais en souriant car vous l'avez fait, également, avec une certaine gravité mais moins assassine que d'habitude et je vous en sais gré.

En deux mots et pour ne pas confisquer le débat qui aura lieu demain soir, faire mieux ailleurs n'équivaut en aucun cas à faire la même chose ici.

Je pense que là aussi vous m'avez très vite et très bien compris. Il ne s'agit pas d'aller faire de l'incinération stupide, la même, à Nice qu'à Monaco, il s'agit dans l'esprit de la COP 21 et d'ailleurs de la Convention de Bâle dont on nous a rebattu les oreilles depuis maintenant trois ans et demi, de faire mieux ailleurs ce que nous ne pouvons pas faire ici.

Je prends un seul exemple et je m'arrête.

Le traitement des déchets impose un certain triage. Pour faire une certaine forme de ces triages de ces déchets il faut un centre de valorisation organique. Ce

centre de valorisation organique impose un territoire minimum d'un hectare. Manifestement nous ne l'avons pas, or, lorsque les déchets sortent de ce centre de valorisation organique il ne reste plus que 50 % du total à brûler, pour autant qu'on les brûle. Ce n'est donc pas la même chose de faire ailleurs mieux ce que l'on ne fait pas bien ici. C'est ce que je voulais rectifier, on peut débattre à l'envi ce sera pour demain, mais pour ceci je devais cette réponse et je vous remercie de m'avoir écouté.

M. le Président.- Merci, Monsieur GRINDA.

Je rappelle que le débat sur l'usine de traitement des déchets aura lieu demain en Commission Plénière d'Etude avec le Gouvernement.

Je vous demande donc de vous concentrer sur le texte de ce soir en priorité qui est la ratification de l'Accord de Paris. Je vous remercie.

Qui souhaite prendre la parole ?

Madame ROUGAIGNON-VERNIN, je vous en prie.

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.- Merci, Monsieur le Président.

Je souhaitais uniquement expliquer mon vote car je suis très fière de participer au vote de la ratification de l'Accord de Paris. Je crois que c'est une vraie chance pour nos générations que d'être partie prenante de la préparation du monde de demain, celui que par notre action nous protégerons davantage.

Je profite de l'occasion pour rappeler que Monaco, grâce à l'action essentielle de Son Souverain, est depuis de nombreuses années en pointe en ce qui concerne le développement durable et les réflexions sur l'avenir de la planète.

A chaque fois que l'exécutif le peut, il inscrit les problématiques environnementales au cœur de sa stratégie en Principauté. C'est une chance. Une chance aussi que nos enfants soient de plus en plus sensibilisés à toutes ces questions grâce au travail remarquable de l'Education Nationale sur ce plan-là aussi.

La politique, de nos jours, c'est souvent des combats stériles. Ce combat pour la préservation du climat ne fait pas débat, tout le monde je crois s'y associe, dans quasiment tous les pays du monde. Sur des grandes causes, les dirigeants du monde entier savent faire preuve de responsabilité.

M. le Président.- Je vous remercie Madame ROUGAIGNON-VERNIN.

Monsieur FICINI, je vous en prie.

M. Alain FICINI.- Merci, Monsieur le Président.

Une intervention aussi rapide que le temps qui nous a fallu pour étudier ce texte et arriver à son vote ce soir.

Juste pour affirmer si besoin il en était, que cet Accord de Paris connu sous le nom de COP 21 est une chance pour notre planète. J'ai participé, comme mon collègue Jean-Louis GRINDA l'a dit, à cette COP 21, à l'Assemblée Nationale et au Sénat à Paris, et les interventions auxquelles nous avons assisté, nous ont permis de prendre conscience du chemin qu'il nous reste à faire dans ce domaine de l'environnement et du problème des émissions de gaz à effet de serre.

La ratification des états des Accord de Paris est donc primordiale car elle est une étape importante pour que le processus se mette en route.

Pour vous dire combien le Conseil National est impliqué sur le sujet, je suis intervenu lors d'une réunion de l'U.I.P. à Luzaka pour présenter un amendement au nom de la délégation monégasque sur la résolution présentée par la Commission de l'Environnement de cette Assemblée, sur la COP 21. Je vous le livre : « *point 33, demande aux parlementaires des Etats membres de l'U.I.P. qui n'ont pas encore ratifié l'Accord de Paris, d'insister auprès de leurs Parlements pour le ratifier dans les meilleurs délais* » et cet amendement a été adopté à l'unanimité.

C'est dire que chacun, aujourd'hui, a compris l'impérieuse nécessité de ratifier cet accord, c'est ce que nous allons faire ce soir.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur FICINI.

Monsieur POYET, je vous en prie, nous vous écoutons.

M. Thierry POYET.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues,

L'autorisation de ratification que nous devons prononcer dans un instant est pour moi de toute importance. Pourquoi ? Parce qu'en dehors de la sphère Institutionnelle, c'est la concrétisation de la volonté de Son Altesse Sérénissime le Prince Souverain de ratifier les accords de Paris, c'est la promesse faite devant les nations de l'engagement de

la Principauté à diminuer ses émissions de gaz à effet de serre et cet engagement, c'est notre devoir à présent. Le rapporteur l'a dit, les objectifs sont ambitieux. Cette ambition nous oblige à changer de modèle, à penser différemment. On entre bien dans une rupture complète de modèle, diminuer nos émissions de 50 % plus de 80 % c'est un défi qui se présente à nous.

Aussi, je ne peux que me réjouir de la volonté de Son Altesse Sérénissime le Prince Albert II et du message fort qu'il nous donne. Le but est fixé, à nous de faire le nécessaire pour l'atteindre. Nous ne pourrions plus désormais nous limiter à une analyse des projets uniquement par le prisme financier, nous devons rajouter à cela un nouveau critère de décision. La compatibilité avec les engagements de la COP 21. Or, le rapport le précisait, notre consommation concerne trois grandes catégories, le traitement de nos déchets, la circulation et le bâtiment ; en fait la question est : comment diviser par deux la consommation de chacun ? Voilà notre nouveau défi.

Un vrai travail politique qui devra se faire sur ces dossiers, je voterai favorablement, bien sûr, vous l'aurez compris.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur POYET.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur BOERI, je vous en prie, nous vous écoutons.

M. Daniel BOERI.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers-Ministres, chers collègues, chers compatriotes, dans l'hémicycle, à la télévision et sur Internet,

Ratifier cet accord, au-delà d'une ardente obligation, est tout simplement naturel.

Le changement climatique nous concerne tous, où que nous soyons.

Nous sommes d'autant plus concernés qu'à la fin des fins, c'est l'homme qui est essentiellement responsable de la dégradation de l'environnement.

Pourtant, Monaco se trouve dans une situation paradoxale.

D'une part, depuis des dizaines d'années sous l'égide de nos Souverains, les Princes Albert Ier, Rainier III et Albert II, une action pour la préservation de

l'environnement est menée ici, et est promue ailleurs et, d'autre part, à Monaco, compte-tenu de l'exiguïté de notre territoire et de sa taille, de notre population, quand bien même aurions-nous non seulement atteint les objectifs de réduction de gaz à effet de serre, arrivant même à les supprimer, l'état du monde ne s'en trouverait malheureusement point changé.

Il est donc ici avant tout question de symbole.

Or, c'est l'essentiel,

Nous devons contribuer, mais nous devons aussi montrer au monde notre contribution à l'amélioration de l'urgence climatique.

Celle-ci ne se limite pas au seul réchauffement et à la réduction des gaz à effet de serre, mais aussi au dérèglement climatique, dont nous voyons malheureusement presque tous les jours les conséquences.

Oui, c'est un symbole, parce que « l'humanité n'avance qu'à travers des symboles » mais aussi, comme le dit GOETHE au Second Faust « Tout ce qui se passe n'est que symbole ».

Il se trouve que ce juste combat, parfois difficile, où se mêlent relations humaines, technologies, savoir-faire, va contribuer également à valoriser notre patrimoine, pour le bien commun et vous l'avez déjà compris, je suis en train de parler de notre patrimoine dans 20 ans.

Nos décisions d'aujourd'hui concernent les générations futures.

Voilà pourquoi cet accord vient à point nommé et évidemment je le voterai. Il nous concerne tous et aussi, il implique Monaco dans vingt ans.

Avant de conclure, pour faire bien le lien entre cette question environnementale et notre patrimoine, je dirai « Monaco zéro déchet dans 20 ans » et alors nous verrons que la question de l'usine d'incinération dont on parlera demain, pourrait se voir dans une autre perspective, c'est ce qui donnera envie de vivre, venir, et de vivre à Monaco demain.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur le Doyen.

Y a-t-il d'autres interventions ?

S'il n'y a plus d'intervention, j'invite Monsieur le Secrétaire Général à donner lecture de l'article unique de ce projet de loi.

M. le Secrétaire Général.-

ARTICLE UNIQUE

Est approuvée, en application de l'Article 14, deuxième alinéa, chiffre 4° de la Constitution, la ratification de l'Accord de Paris, adopté le 12 décembre 2015 à Paris, signé le 22 avril 2016 par la Principauté de Monaco.

M. le Président.- Je mets cet article unique aux voix.

Je vous demanderai de bien vouloir voter en levant la main.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Cet article unique, et par conséquent la loi, est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;

*M. Jean-Charles ALLAVENA,
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI,
Claude BOISSON, Marc BURINI, Philippe CLERISSI,
Thierry CROVETTO, Jean-Michel CUCCHI,
Eric ELENA, Jean-Louis GRINDA, Alain FICINI,
Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, Sophie LAVAGNA,
MM. Laurent NOUVION, Thierry POYET,
Jacques RIT, Jean-François ROBILLON,
Christophe ROBINO, Mmes Valérie ROSSI,
Caroline ROUGAIGNON-VERNIN et
M. Christophe STEINER
votent pour).*

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministre, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, nous sommes arrivés au terme de nos travaux.

Avant de lever la séance, chers collègues, je vous rappelle que nous allons faire une très brève pause avant la tenue d'une Commission Plénière d'Etude pour que le Gouvernement nous fasse une présentation du Budget Primitif 2017. Je vous propose de rester à vos places.

Je vous remercie.

La séance est levée et je donne rendez-vous aux téléspectateurs et à nos compatriotes le 27 octobre prochain pour une Séance Publique législative.

—
(La séance est levée à 19 heures 15).
—



imprimé sur papier PEFC

IMPRIMERIE GRAPHIC SERVICE
GS COMMUNICATION S.A.M. MONACO

